

De 4 à 17 ans

Vacances jeunes



HIVER 2025



Fondation
d'Aguesseau

La fondation a le plaisir de vous présenter sa nouvelle sélection de séjours pour l'hiver 2025 !

Edito

De grandes sensations se trouvent à l'intérieur des pages du catalogue hiver de vos enfants !

Des heures de skis entre copains, de snowboard, de rencontres avec des chiens de traîneau et tant d'autres activités de saison au cœur de paysages enneigés. Pour les plus grands, viendront s'ajouter la découverte de Vienne et Budapest ou des fabuleux paysages de l'Islande.

Chaque colonie de vacances multiplie les activités diverses pour que tous puissent s'épanouir du matin jusqu'aux traditionnelles veillées du soir. La fondation propose également un séjour métropole DROM !

Parce que les colos représentent un moment de partage dans la vie d'un enfant, la fondation d'Aguesseau met tout en œuvre pour les rendre accessibles au plus grand nombre en basant la tarification sur votre quotient familial.

Les séjours ont été choisis auprès de nos prestataires sélectionnés avec rigueur pour des vacances en toute sécurité.

Le voyage commence, nous espérons que vous trouverez avec vos enfants, les vacances qui les feront s'épanouir et grandir grâce à la vie en collectivité.

La fondation vous remercie pour votre confiance et reste à vos côtés pour vous accompagner.

Bonnes vacances !

L'équipe du service vacances

Première colonie de vacances ? Soyez rassurés !



93%

de satisfaction
sur l'encadrement
en 2024



96%

de satisfaction sur
l'ambiance et les
copains des colos
en 2024



92%

des parents
souhaitent refaire
partir leurs enfants
avec la fondation
d'Aguesseau



Parce que la colo, on s'y fait des copains, on apprend de nouvelles choses, on s'y amuse tout en expérimentant de nouvelles activités. La colo, c'est l'apprentissage de la vie en collectivité. Les séjours sont répartis sur toute la France avec la possibilité d'avoir des nouvelles de votre enfant pendant le séjour. Votre enfant sera bien accompagné.

Les encadrants sont des professionnels diplômés qui sauront apporter réconfort et motivation.

LA CONFIANCE

- Un **service vacances disponible** pour vous conseiller sur le choix du séjour et de son programme.
- Des **hébergements sélectionnés et adaptés** à l'accueil des enfants en fonction de leur âge.
- Des projets pédagogiques à destination des enfants d'une même tranche d'âges.
- Des journées types adaptées au rythme des enfants et qui font parties de l'apprentissage.
- Des informations sur la prise en charge de votre enfant durant le séjour.
- Un service vacances en lien permanent avec les familles et les prestataires.
- Des prestataires fidélisés, rencontrés et réévalués chaque année.
- Des séjours contrôlés par le service vacances pour rencontrer les enfants et vérifier les conditions d'accueil.
- Des séjours qui bénéficient d'un agrément du ministère de tutelle et d'obligations relatives à la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Un taux d'encadrement réglementé et un membre de l'équipe dédié au suivi sanitaire.

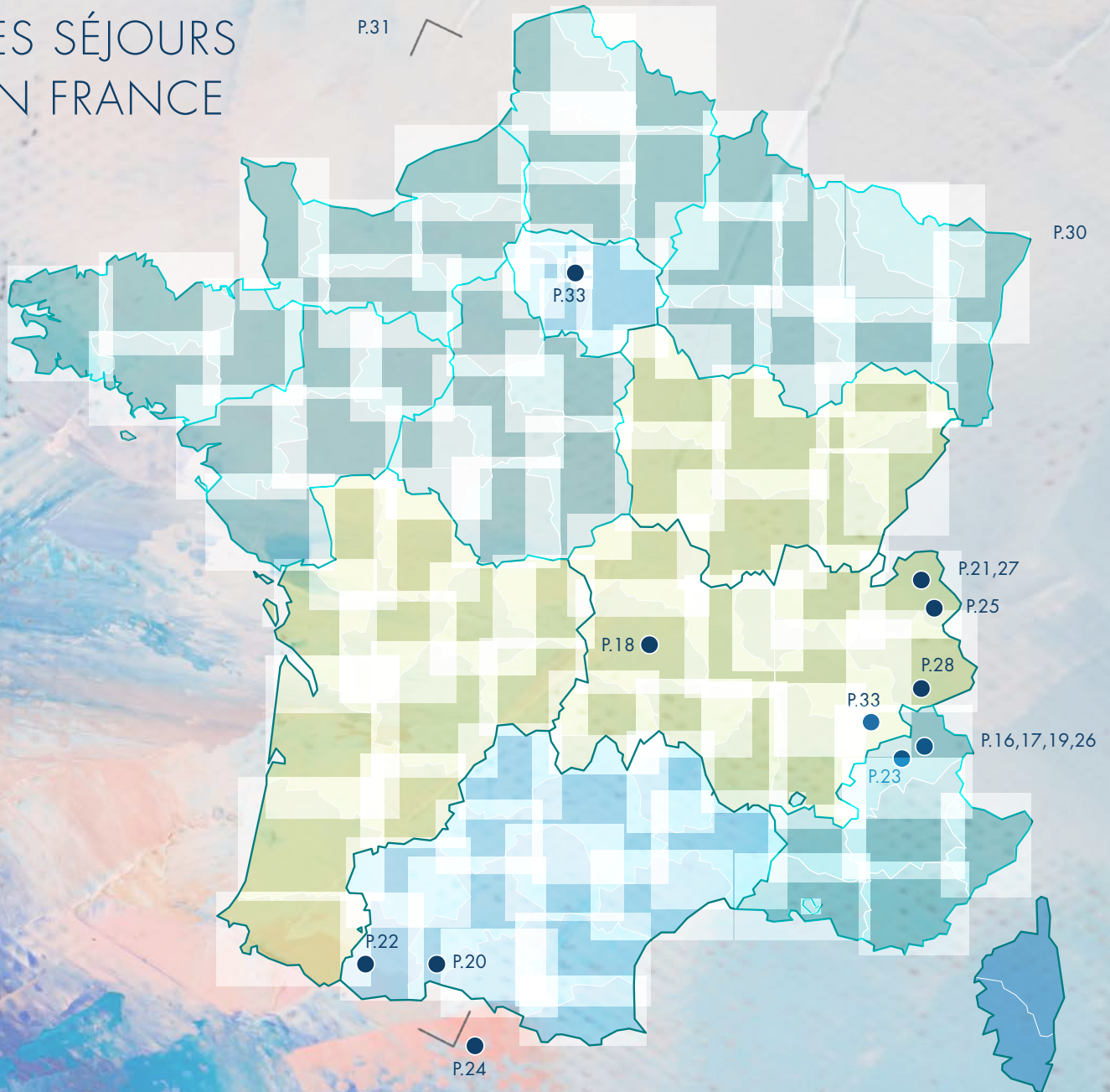
NOS OBJECTIFS

- Proposer des vacances dépaysantes, des moments différents qui vont permettre aux enfants de se découvrir, se retrouver autrement et de vivre des aventures.
- Découvrir des environnements naturels, culturels et humains différents.
- Des règles de vie en collectivité qui respectent chaque enfant.
- Favoriser l'expression de chacun et développer l'esprit de responsabilité.
- S'ouvrir davantage aux autres.
- Développer l'autonomie, la confiance en soi, l'estime de soi et l'épanouissement des enfants. La colo apprend à grandir !
- Des activités et des thématiques variées à découvrir ou pour se perfectionner.
- Stimuler la créativité et l'imaginaire.

SÉJOURS CLASSÉS PAR THÈMES

Âge	Titre du séjour	Page
SÉJOURS NEIGE		
4-8	Oursons des Alpes	16
6-10	Chiens de traîneau et ski en Champsaur	17
6-12	La vie de Musher	18
6-12	Tout Schuss	19
6-12	Aventure hivernale dans les Pyrénées	20
6-12	Ski Passion	21
6-14	Ski et chiens de traîneaux dans les Hautes-Pyrénées	22
6-17	Ski et snow à Serre Chevalier	23
8-12	Esport skieurs catalans	24
8-15	Ski à Morzine - Avoriaz	25
12-17	X-trême sensations à Saint Véran	26
13-17	Ski Rider	27
14-17	Ski et surf à la Norma	28
SÉJOURS À L'ÉTRANGER		
14-17	Vienne Budapest	30
14-17	Islande	31
SÉJOURS DROM EN MÉTROPOLÉ ET LOCAUX		
8-17	Paris et sports d'hiver DROM	33
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE		35

LES SÉJOURS EN FRANCE



Vacances d'hiver

Zone A : Du samedi 22 février au dimanche 9 mars 2025

Zone B : Du samedi 08 février au dimanche 23 février 2025

Zone C : Du samedi 15 février au dimanche 02 mars 2025

- Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
- Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
- Zone C et Corse : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.



COMMENT CALCULER VOTRE TARIF ?



Calculer votre quotient familial

Ce quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence **2023** par le nombre de parts



Calcul du nombre de parts

(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, divorcés ou veufs)



Déterminer votre tarif

À l'aide du tableau ci-contre

Vous avez un doute ?

Ne vous inquiétez pas, votre tarif sera recalculé par le service vacances lors de l'instruction de votre dossier.

ÉTAPE 1 :

> CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Ce quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence **2023** figurant sur l'avis d'imposition **2024** du foyer fiscal de l'enfant par le nombre de parts indiquées ci-dessous.

En cas de cohabitation maritale, il est fait masse des revenus fiscaux de référence et les parts sont recalculées comme pour un couple marié.

CALCUL DU NOMBRE DE PARTS

*(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, divorcés ou veufs)

GARDE	EXCLUSIVE*	ALTERNÉE
1 enfant à charge	2,5 parts	2,25 parts
2 enfants à charge	3 parts	2,5 parts
3 enfants à charge	4 parts	3 parts
4 enfants à charge	5 parts	3,5 parts
5 enfants à charge	6 parts	4 parts
6 enfants à charge	7 parts	4,5 parts

Dans le cas où un parent élève seul son enfant, la case T de l'avis d'imposition doit impérativement apparaître sur l'avis d'imposition.

ÉTAPE 2 :

> DÉTERMINER VOTRE TARIF

Vous avez calculé votre quotient ? Le tableau ci-dessous vous indique votre tarif :

TARIF 1	< 7 084 €
TARIF 2	7 085 € à 8 871 €
TARIF 3	8 872 € à 11 109 €
TARIF 4	11 110 € à 13 912 €
TARIF 5	13 913 € à 17 422 €
TARIF 6	17 423 € à 21 818 €
TARIF 7	21 819 € à 27 324 €
TARIF 8	> 27 324 €



PARTIR EN COLONIE DE VACANCES AVEC LA FONDATION D'AGUESSEAU



1

La recherche

Vous avez trouvé un séjour qui vous plaît ?



2

La demande

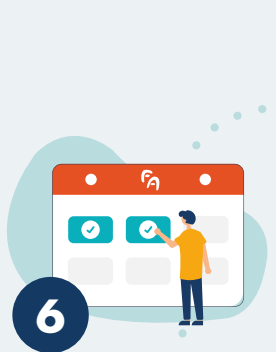
Envoyez-nous votre demande par e-mail ou courrier.



3

La vérification

Nous allons vérifier que votre dossier est complet et appliquer le tarif correspondant.



6

La réservation

Nous procédons ensuite à la réservation d'une place pour votre/ vos enfant(s) selon ses choix.



5

L'enregistrement

Votre dossier est enregistré dans l'attente de la confirmation du séjour (nombre de participants suffisant, nombre de places disponibles).



4

La réception

Vous recevez un accusé de réception par e-mail.



7

La validation

Entre le 1er et le 20 décembre, nous vous envoyons une proposition de séjour par courrier ou par e-mail.



Tout est conforme ?

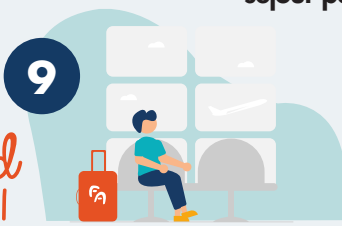
Vous pouvez nous renvoyer le bon d'acceptation **sous 10 jours** comprenant le paiement global ou partiel.



Vous ne confirmez pas le séjour ?

Il est essentiel de nous renvoyer le bon **sous 10 jours** pour éviter les pénalités d'annulation.

C'est le grand départ !



9



8

Entre 2 et 3 semaines avant le départ, l'organisateur du séjour vous fait parvenir toutes les informations nécessaires (transports, convocation, trousseau...).



10

Pendant le séjour, la fondation sera en lien 7 jours/7 et 24h/24 avec l'organisateur en cas de difficulté.

11

Au retour, vous recevez un questionnaire qualité qui nous permettra de connaître votre avis et celui de vos jeunes aventuriers.

On recommence aux prochaines vacances ?



SON CHOIX EST FAIT ?

COMMENT RÉSERVER SON SÉJOUR

1 La réservation

Pour réserver, vous devez adresser à la Fondation :

- Le bulletin d'admission (1 bulletin par enfant et par séjour), vous le trouverez directement sur notre site internet.
- La copie du dernier bulletin de salaire de l'agent de justice ou bulletin de pension retraite.
- La copie de l'avis d'imposition de 2024 sur les revenus de 2023 du foyer fiscal où vit l'enfant.
- La copie du livret de famille si première inscription.

Vous pouvez nous envoyer votre dossier directement

par e-mail à l'adresse



svj@fda-fr.org

ou par courrier à l'attention du



service vacances jeunes,
10 rue Pergolèse,
75782 Paris Cedex 16.

Il est inutile d'appeler pour vérifier que le dossier est bien arrivé. **S'il manque des pièces, vous serez contacté par e-mail ou téléphone.** En cas de dossier incomplet, l'inscription de vos enfants ne sera pas effective tant que les pièces manquantes n'auront pas été retournées dans les meilleurs délais.

Pour la même période, afin que votre enfant soit sûr de partir, **vous pouvez faire plusieurs choix** sur le même bulletin. Le premier choix reste toujours prioritaire.

En revanche, si vous souhaitez faire plusieurs demandes de séjours à des dates différentes, utilisez plusieurs bulletins.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

10 janvier : date limite de réception des dossiers pour les vacances de février.

Points à vérifier avant de nous envoyer votre demande :

- Le séjour choisi correspond à l'âge de votre enfant.
- La ville de départ et d'arrivée choisie est la même à l'aller et au retour et correspond aux villes proposées sur la fiche de la brochure du séjour choisi.
- Vos numéros de téléphone et adresses mail sont clairement indiqués pour faciliter nos échanges.

L'envoi du dossier dans les délais impartis ne garantit pas la disponibilité des places.

2 Le suivi de l'inscription

Toutes les étapes sont indiquées à la page précédente.

3 Le prix

- La participation de la famille est **déterminée en fonction du quotient familial** (page 6).
- Le tarif comprend :
 - Le préacheminement au départ de la ville la plus proche de votre domicile proposée en brochure (sauf mention contraire).
 - L'hébergement.
 - Les repas.
 - L'équipe encadrante.
 - Toutes les activités notées dans le catalogue y compris le matériel utilisé pour chaque activité.
 - L'assurance.





4 Le transport

La fondation vous propose des villes de préacheminement pour chaque séjour. Pour tous types de transport, l'accueil en gare/aéroport de destination est assuré par un animateur dès la descente du train ou de l'avion. L'enfant sera réceptionné et acheminé jusqu'au centre. Idem au retour.

Les billets de transport vous sont envoyés par courrier (billets électroniques) ou remis sur place au moment du départ.

Les villes de départ sont soumises à un minimum de 3 ou 4 participants. Par conséquent, en deçà, il est possible de vous demander de changer de ville. La ville de départ de votre choix ne peut cependant pas être modifiée après l'inscription de l'enfant (voir art. 13 des conditions générales).



Voyage en train

Votre enfant a moins de 14 ans : votre enfant est obligatoirement accompagné par un animateur lors du trajet jusqu'au centre. Idem au retour.

Votre enfant a 14 ans et plus : en fonction du nombre de participants, **votre enfant peut être amené à voyager seul (sans accompagnant)** sous la responsabilité de ses parents. En cas de changement de transport (transfert entre 2 gares ou entre la gare et l'aéroport), il vous appartient de contacter la fondation d'Aguesseau et le partenaire pour connaître les modalités d'encadrement et d'organisation d'acheminement de votre enfant.



Voyage en avion

Attention : une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité et au nom de l'enfant est **obligatoire** pour prendre l'avion même pour des vols intérieurs en France. Pour les séjours à l'étranger, une autorisation de sortie de territoire vous sera obligatoirement demandée (renseignez-vous auprès du partenaire).

Votre enfant a moins de 12 ans : votre enfant voyage seul en UM (mineur non accompagné) et est pris en charge par le personnel de la compagnie aérienne jusqu'à l'atterrissage où il sera remis à un animateur. Au retour, même fonctionnement, votre enfant sera remis à la personne dont vous aurez communiqué le nom lors de la préparation du séjour avec présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

Votre enfant a 12 ans et plus : vous devez accompagner l'enfant dans toutes les démarches d'enregistrement des bagages et du vol jusqu'aux formalités administratives de police (présentation de la pièce d'identité). **Votre enfant voyage seul à bord de l'avion. À l'atterrissage, un animateur se chargera de le récupérer. Idem au retour.**



Voyage en autocar ou bus

Certains voyages s'effectuent en autocar dans le respect de la réglementation en vigueur. Les enfants sont pris en charge dès la montée dans le autocar et jusqu'au retour.





MA JOURNÉE TYPE EN COLO



C'est avant tout une journée riche en activités et en découvertes, le tout partagé entre tes nouveaux amis et une équipe d'animation prête à tout pour que ton séjour soit une réussite. Cette journée type est générale et varie en fonction de l'âge du jeune, du type de séjour, du lieu où se déroule le séjour et des activités pratiquées. **Et l'avantage... c'est que c'est ça qui rend chaque séjour unique !**

PLACE À L'AVENTURE !

7h30 - 9h30

➤ LEVER ET PETIT-DÉJEUNER

En fonction de l'âge et des activités pratiquées, l'heure du lever peut parfois être échelonnée afin de respecter le rythme de chaque jeune.

9h30 - 10h

➤ TOILETTE, PRÉPARATION DES AFFAIRES POUR LA MATINÉE OU LA JOURNÉE

Ce moment est propice au rangement des chambres, à la gestion du linge et surtout à se préparer pour être fin prêt pour démarrer les activités du matin.

10h - 12h

➤ ACTIVITÉS DU MATIN

Les activités se déroulent sur le centre ou à l'extérieur avec parfois un transport en minibus ou car en cas de besoin.

12h - 13h

➤ DÉJEUNER

Le repas est pris sur place (repas servi à table) ou à l'extérieur (pique-nique) selon le programme du séjour.

13h - 14h

➤ TEMPS CALME, DE DÉTENTE

Place au repos, temps idéal pour lire, dessiner, s'amuser (calmement évidemment).

14h - 17h

➤ ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI ET GOÛTER

Les activités se déroulent sur le centre ou à l'extérieur avec parfois un transport en minibus ou car en cas de besoin. L'incontournable goûter est pris vers 16h30.

17h - 19h

➤ TEMPS INDIVIDUEL ET DE DÉTENTE

C'est l'heure de la douche suivie de différentes activités informelles : téléphone, jeux, lecture, petits ateliers à la carte...

19h - 20h

➤ DÎNER

Le repas est pris sur place (repas servi à table) ou en bivouac selon le programme du séjour.

20h - 22h

➤ VEILLÉE

La veillée est organisée de manière collective ou par petits groupes par les animateurs. Sa durée varie et est adaptée en fonction de l'âge, de l'envie et de la fatigue de chacun.

21h30 - 23h

➤ AU LIT !

C'est l'étape du brossage de dents et du coucher. Ce dernier peut être échelonné tout comme le lever en fonction des centres de vacances pour s'adapter au rythme de nos jeunes vacanciers.

Les animateurs veillent à l'endormissement des jeunes en passant régulièrement dans les couloirs. Ils occupent des chambres à proximité de façon à être disponibles en cas de besoin à tout moment.

COLO PRATIQUE

JE PRÉPARE MON SÉJOUR

En attendant les vacances, voici quelques conseils pratiques pour que tu puisses préparer ton séjour.

N'hésite pas à contacter directement les partenaires organisateurs en te connectant sur les blogs, les réseaux sociaux ou en discutant par mail pour leur poser toutes les questions qui te permettront de tout savoir de ton séjour.

MES PAPIERS

Si tu pars en Europe, n'oublie pas ta carte d'identité en cours de validité ou ton passeport personnel et pour les pays de l'union européenne, la carte européenne d'assurance maladie (plus d'infos sur www.ameli.fr).

Si tu prends l'avion, même pour un vol intérieur en France, tu auras également besoin d'une pièce d'identité à ton nom en cours de validité.

Dans tous les cas, renseigne-toi dès que possible pour obtenir ces documents et pour ne pas être pris de court en appelant nos partenaires dont tu trouveras les coordonnées sur la page de ton séjour ou sur notre site internet.

Pour les séjours à l'étranger, une autorisation de sortie de territoire vous sera obligatoirement demandée (renseignez-vous auprès du partenaire).



MA SANTÉ

Si tu as des allergies, un traitement médical, un régime alimentaire particulier, ou un problème de santé, tu dois le préciser sur la fiche sanitaire à renvoyer au prestataire.

Si tu as un traitement médical pendant le séjour, tes parents devront avoir mis tes médicaments et l'ordonnance correspondant dans ta valise et prévenir l'animateur lors de ton départ. Sur place, un(e) assistant(e) sanitaire diplômé du PSC1 suivra quotidiennement ta bonne santé. Au moindre doute, un médecin sera consulté.

Il est primordial de signaler l'ensemble des problèmes de ta santé avant le départ, afin que le partenaire mette tout en œuvre pour t'accueillir dans les meilleures conditions possibles.



MA VALISE

Choisis des vêtements adaptés à ton séjour (simples, résistants voire même usagés) et évite les objets de valeur. Prends du linge en quantité suffisante pour tout le séjour. Il est fréquent que pour les séjours d'1 semaine, il n'y ait pas de lessive de faite. Si tu pars en séjour itinérant, opte pour un sac à dos sans oublier ton sac de couchage et des chaussures de marche. Enfin, si tu prends l'avion, tu as le droit à une valise qui ne doit pas dépasser 20 kg. Demande à tes parents de marquer tes vêtements et tes effets personnels avec ton nom et ton prénom afin de ne pas les perdre.

MON ARGENT DE POCHE

Glisse ton argent de poche, d'un montant raisonnable, dans une enveloppe avec ton nom et ton prénom. Si tu as moins de 12 ans, remets ton enveloppe au directeur ou à l'animateur responsable qui pourra ensuite t'aider dans la gestion de ton argent.

MON COURRIER

Écrire du courrier à ta famille reste un moment privilégié. Prépare des enveloppes timbrées avec le nom et les adresses de tes proches. Si tu as des difficultés pour lire et écrire, un animateur pourra t'aider. Tes parents pourront aussi t'écrire directement au centre de vacances. Ils suivront le bon déroulement de ton séjour par SMS, le blog de la colonie, la messagerie vocale ou encore les réseaux sociaux en utilisant les codes d'accès envoyés avant le départ par les partenaires organisateurs.

MON PORTABLE

Les téléphones portables sont utiles pour avoir des nouvelles de tes proches. Cependant, pour le bon déroulement de ton séjour et le respect de la vie en collectivité, tu devras apprendre à le gérer mais aussi l'oublier pendant les activités (tout comme les autres objets électroniques). Le directeur pourra également en régler l'utilisation.

Tout au long du séjour, tes objets électroniques restent sous ta responsabilité et en cas de perte, de vol ou de détérioration, tu ne seras pas remboursé.



JE M'ADAPTE À LA VIE EN COLLECTIVITÉ

DÉCOUVERTES ET RENCONTRES

Pendant ton séjour, tu rencontreras des personnes différentes de toi (de par leur origine, leur milieu ou leur culture) mais également un environnement inconnu : c'est la richesse des colos. Rester respectueux et tolérant te permettra de découvrir toutes ces nouveautés dans de bonnes conditions, de t'ouvrir aux autres et de t'enrichir personnellement.

BONNE AMBIANCE

L'équipe encadrante a pour objectif de faire passer un excellent séjour à tous les jeunes de la colo. Elle proposera donc des activités variées en rapport avec la dominante du séjour et veillera à ce que chacun



participe dans les meilleures conditions possibles.

Pour cela, tu auras la possibilité de donner ton avis et d'écouter également celui des autres. Pour avoir de très bons souvenirs et garder contact avec les autres jeunes après le séjour, il faudra participer autant aux activités qu'à la vie quotidienne et cela dans la bonne humeur.

LES RÈGLES DE VIE

Des règles de vie seront établies par l'équipe encadrante et les jeunes de la colo. Elles sont importantes car elles permettent de fixer les bases de bonnes relations entre chacun.

Certaines règles ne sont pas négociables **et tu risques l'exclusion en cas de transgression :**

- La consommation de tabac (même si tes parents sont d'accord), d'alcool ainsi que la détention et l'usage de drogue est strictement interdite pendant le séjour.
- Le vol et la détérioration du matériel sont contraires à la bonne ambiance au sein du groupe.
- La violence physique ou verbale envers autrui.
- La mixité dans les chambres n'est pas autorisée.

Cette liste n'est pas exhaustive.

LES TEMPS LIBRES

Des temps libres à l'intérieur du centre sont prévus chaque jour, afin que tu puisses écrire ton courrier, écouter de la musique, lire, te reposer...

Les quartiers libres à l'extérieur du centre sont cadrés par l'équipe encadrante. Si tu as plus de 14 ans, tu pourras circuler librement dans un périmètre déterminé et dans les règles définies par l'équipe avec un point et une heure de rendez-vous précis.

LES SANCTIONS

Si ton comportement met en péril le séjour et/ou si tu ne respectes pas les règles de vie établies, tu seras sanctionné, **tu pourras même être renvoyé. Le coût occasionné par ton retour anticipé sera intégralement à la charge de ta famille.** En fonction de la nature des problèmes rencontrés, **il pourra même être décidé que tu ne puisses plus repartir avec la fondation ultérieurement.**

JE DONNE MON AVIS

LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

À ton retour, tu pourras répondre au questionnaire de satisfaction pour que tu puisses dire ce que tu as pensé de tes vacances, les activités que tu as appréciées ou non... Ton avis, c'est notre garantie pour améliorer nos services, t'offrir la meilleure qualité et le séjour dont tu rêves. Que ton avis soit positif ou négatif, il ne remettra pas en cause tes futures inscriptions aux colonies avec la fondation d'Aguesseau, alors n'hésite pas à t'exprimer ! Le questionnaire sera envoyé par e-mail aux parents.





LES SÉJOURS PETITS VOYAGEURS

Ce petit renne se cache sur certaines pages de votre brochure. Il vous indique que **ce séjour est adapté aux plus petits** voyageurs de 4 et 5 ans! (Hébergements, chambres, salle à manger et activités).

- Espace de vie, locaux et mobilier adaptés à l'âge des enfants.
- Rythme, activités et animations adaptés aux maternels.
- Avis favorable de la PMI sur le centre d'hébergement.
- Encadrement spécifique des - 6 ans :
1 animateur pour 8 enfants.

Idéal pour des séjours de fratrie !



SÉJOURS ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les enfants et adolescents mineurs présentant un handicap peuvent, si le degré de leur handicap le permet et sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique concernée, intégrer un séjour de ce catalogue. La fondation propose **2 formules** : une formule en intégration et une aide aux séjours spécialisés.

1 - LES SÉJOURS EN INTÉGRATION

POUR LES 4-17 ANS : **A PRÉCISER SUR LE FORMULAIRE**

Ces séjours ont pour vocation d'intégrer un enfant présentant un handicap sur **un séjour qui n'est pas spécialisé**. L'enfant sera encadré par l'équipe pédagogique au même titre que ces camarades de colonies. Toute inscription nécessite l'accord des responsables pédagogiques concernés dans le but de garantir le meilleur accueil possible à votre enfant. Au vu des informations que vous joindrez à votre demande d'inscription, ces responsables accepteront ou refuseront cette intégration. Lorsqu'ils l'acceptent, un projet d'intégration est élaboré par leur soin puis, en fin de séjour, un bilan d'intégration est réalisé et communiqué aux parents. **Ces séjours s'adressent à des enfants d'assez bonne autonomie quel que soit le handicap**. Néanmoins, en cas de handicap mental, ces centres, non spécialisés, n'accueillent pas les enfants ayant atteint leur puberté.

• Modalités d'inscription

Si vous estimez que le handicap de votre enfant ne contre-indique pas sa participation à l'un des séjours proposés à ce catalogue, il vous suffit de **retourner le formulaire de demande d'admission** en séjour accompagné des pièces suivantes :

1 - Courrier très détaillé et très précis renseignant sur la nature et le degré de handicap de votre enfant, précisant : s'il vit habituellement en institution ou dans votre foyer et s'il est scolarisé, détaillant les moments de la vie quotidienne où l'enfant a besoin d'une aide particulière et relatant enfin les éventuelles expériences de séjours antérieurs auxquels l'enfant aurait participé.

2 - Certificat médical établi par le médecin qui suit l'enfant, accompagné d'éventuelles recommandations, et stipulant que le handicap de l'enfant ne contre-indique pas un séjour en intégration.

Votre demande sera ensuite transmise à l'organisme en charge du séjour qui décidera avec le directeur pédagogique s'il est en mesure d'intégrer ou non votre enfant. Nous vous communiquerons directement cette information dès qu'elle aura été portée à notre connaissance.

• Délais d'inscription

Les procédures liées à ces séjours prolongent le délai de traitement du dossier. **Vous êtes invité à formuler votre demande au plus tard 10 semaines avant le début du séjour souhaité.**

2 - LES AIDES AUX SÉJOURS SPÉCIALISÉS

POUR LES 4-17 ANS ET LES 18-20 ANS :

La fondation d'Aguesseau ne propose pas de séjours spécialisés mais une aide pour les vacances de votre enfant. Si celui-ci a besoin d'une structure d'accueil spécialisée ne recevant que des enfants à handicap, une subvention de 300 € par semaine complète effectuée pourra alors vous être versée par la fondation d'Aguesseau après examen du dossier. Ces séjours devront se dérouler uniquement pendant les vacances scolaires et être d'une durée minimale d'1 semaine. **Contrairement aux séjours en intégration, les aides aux séjours spécialisés concernent les jeunes jusqu'à 20 ans révolus afin d'adoucir cette période de transition vers l'âge adulte.**

• Qu'est-ce qu'un séjour spécialisé ?

Ces séjours n'accueillent que des enfants qui, eu égard à leur taux d'incapacité permanente, ouvrent droit à l'allocation d'éducation spéciale (AES). Si vous optez pour cette formule, voici quelques conseils pour guider votre choix.

- **Jeunes de très bonne autonomie** : ces jeunes gèrent leur argent de poche, se repèrent dans l'espace, dans le temps, ont un comportement stabilisé. Ils ont besoin d'un intervenant en cas de difficultés importantes. L'accompagnement sera ponctuel. Ces jeunes savent se servir des moyens de communication.
- **Jeunes de bonne autonomie** : ces jeunes prennent correctement en charge leur vie quotidienne (toilette, habillement, repas). Ils ont besoin d'un accompagnement pour mettre en place leurs activités.
- **Jeunes d'autonomie moyenne** : ces jeunes peuvent, en général, prendre en charge leur vie quotidienne (toilette, habillement, repas). Ils seront accompagnés lors des activités.
- **Jeunes peu autonomes** : ces jeunes ont besoin d'être encadrés en quasi-permanence.

Le dossier

À l'issue de son séjour, vous pouvez adresser au service vacances de la fondation d'Aguesseau :

- Une attestation de présence.
- La facture acquittée du séjour.
- La photocopie de la carte d'invalidité de l'enfant.
- La copie d'un bulletin de salaire de l'agent " Justice " .
- La copie des pages du livret de famille.



LES SÉJOURS EN FRANCE



France

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Neige

4-8 ans

Séjour idéal
fratries

Séjour adapté aux petits voyageurs dès 4 ans

OURSONS DES ALPES

Glisse dans les Hautes Alpes

Un séjour pour découvrir les joies de la neige et les premières glissades entre copains. Dans une région où la nature est préservée, ce séjour propose un panel d'activités spécialement adapté pour les jeunes enfants avec un programme évolutif respectant le rythme de chacun.

Situation

Le centre de vacances est idéalement situé au pied des pistes au cœur de la station familiale d'Ancele dans la vallée du Champsaur. Toutes les activités se font à proximité.

Hébergement

Le chalet l'Aiglière dispose de chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires, de nombreuses salles d'activités et d'une grande salle à manger face aux pistes de ski. La cuisine est familiale et préparée sur place. Les repas sont pris au chaud sur le centre de vacances.

Activités

- **Ski alpin** : Trois demi-journées sur le domaine skiable de la station d'Ancele adaptée pour les débutants et les initiés. L'encadrement est assuré par un moniteur titulaire d'un brevet d'état accompagné par les animateurs du séjour.
- **Chiens de traîneau** : Une séance de découverte par groupe de 3 pour un moment unique en compagnie de nos amis les chiens (huskies, malamutes...). L'encadrement est assuré en toute sécurité par un musher professionnel.
- **Défis des neiges** : C'est parti pour notre grand jeu des neiges pour une journée exceptionnelle. Au programme, **olympiades, jeux, défis et rigolade**.
- **Promenade en raquettes et luge** : Les enfants profiteront également des raquettes à neige et des luges pour de belles descentes face au chalet.
- **Mais aussi** : Batailles de boules de neige, des grands jeux et des veillées.

Observation

Idéal pour des premières vacances à la neige. Possibilité d'accueillir des fratries avec les plus grands du séjour **Tout Schuss (6/12 ans)** hébergés dans le même chalet.



8 jours
Zone B : 08/02 au 15/02
Zone B/C : 15/02 au 22/02
Zone C/A : 22/02 au 01/03



Chalet l'Aiglière
Le Pré Joubert
05260 Ancelle



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Train accompagné jusqu'à Grenoble, Aix-en-Provence ou Gap puis en car jusqu'au centre de vacances à Ancelle.

Zone A : Lyon, Poitiers, Grenoble.

Zone B : Avignon, Lille, Rennes, Marseille, Nantes, Nice, Tours.

Zone C : Montpellier, Paris, Toulouse.



120 enfants



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur (BAFD).
- 1 directeur adjoint.
- 1 assistant sanitaire diplômé, 1 animateur pour 5 à 6 enfants. Les activités spécifiques (ski et chiens de traîneau) sont encadrées par un moniteur diplômé d'un brevet d'état.
- Animateurs spécialisés pour les activités spécifiques.



Aventures Vacances Énergie
Tél. : 09 73 87 20 20
www.aventures-vacances-energie.com



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	8 jours	243	272	301	350	427	544	738	825

France

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Neige

6-10 ans

CHIENS DE TRAÎNEAU ET SKI

En Champsaur

Viens profiter pleinement des joies de la neige dans les Hautes-Alpes. Un centre de vacances qui propose un mélange de ski, de chiens de traîneau et d'autres activités.

Situation

Adossée au parc national des Écrins, la vallée du Champsaur séduit par ses paysages et la richesse de son patrimoine. L'ensoleillement permet de profiter pleinement de ce spectacle naturel, rendez-vous au Cuchon à 2000m d'altitude.

Hébergement

Le chalet La Pusterle est composé de chambres de 4 à 6 lits, la salle à manger est spacieuse, la cuisine est préparée sur place et servie à table. Cinq salles d'activités avec table de ping-pong, baby-foot, espace jeux et un petit salon complètent la structure avec un terrain de 6000m² en lisière de forêt. Le centre est adapté aux différentes tranches d'âge.

Activités

Entre ski de descente et chiens de traîneau ton cœur balance ? Dans le grand jardin naturel de la vallée du Champsaur tu pourras pratiquer du :

- **Ski alpin** : 2 journées et demi, dont 3 séances de 1 heure 30 avec l'ESF (pour les débutants), vous permettront de vous initier ou de progresser sur le domaine !
- **Chiens de traîneau** : 2 demi-journées pour apprendre à conduire le traîneau et à mener ton attelage de chiens comme un musher.
- **Une sortie à l'écomusée de la faune** : « le refuge des animaux », cette ancienne ferme t'invite à observer et découvrir les animaux de la montagne. Immersion totale avec des jeux interactifs et des animations.
- **Construction d'un igloo** : Sur une après-midi construit de véritable igloo à taille humaine formé de vrais blocs.

Tout le matériel est fourni (skis, casques, forfait)

Activités complémentaires

- **Activités "neige"** : Luge, olymp'neiges, construction d'igloo et bataille de boule de neige.
- **Activités diverses** : manuelles, ping-pong, baby-foot, grands jeux d'animation.
- **Veillées** : Chaque soir, des veillées thématiques seront proposées par l'équipe d'animation.



7 jours

Zone B : 09/02 - 15/02

Zones B/C : 16/02 - 22/02

Zones C/A : 23/02 - 01/03



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Voyage en car au départ d'Aix-en-Provence jusqu'au centre. Prêcheminement en train accompagné au départ de :

Zone A : Lyon, Valence

Zone B : Avignon, Marseille, Aix-en-Provence

Zone C : Paris



Djuringa Juniors

Tél.: 04 78 23 23 46

www.djuringa-juniors.fr



Chalet La Pusterle

Les Foulons

05260 Saint-Jean-Saint-Nicolas



105 enfants



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur (BAFD).
- 1 assistant sanitaire.
- 1 animateur pour 8 enfants. Les activités spécifiques (chiens de traîneau) sont encadrées par un moniteur diplômé d'un brevet.
- Les séances ESF sont encadrées par des moniteurs diplômés d'un brevet d'état.
- Soit 1 adulte pour 6 jeunes

Participation	7 jours	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
		255	286	316	367	449	571	775	867

Ce séjour de moins de 8 jours n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



France

Auvergne-Rhône-Alpes

Neige

6-12 ans

LA VIE DE MUSER

A Chambon-Sur-Lac

Ce séjour s'adresse à tous les esquimaux copains des animaux ! Partez à la rencontre des mushers et de leurs chiens pour embarquer sur leur traîneau et vivre des expériences inoubliables. Patinoire, raquettes et luge seront aussi au rendez-vous. Venez glisser avec nous dans cette aventure enneigée, comme dans le Grand Nord !

Situation

Le centre se situe en Auvergne : région de montagnes permettant un large choix d'activités. Notre centre « Maison les volcans » est au pied du puy de Sancy et au bord du lac Chambon. Durant la saison d'hiver, la neige recouvre les montagnes et nous permet de découvrir un nouveau paysage. C'est dans un décor de rêve, au milieu des volcans et des dômes, proche de toutes les zones incontournables, que les enfants pratiqueront les activités de neige.

Hébergement

La maison familiale « les volcans » est organisée sur 3 étages. 3 salles d'activités, dont une avec jeux de lumières pour les soirées, sont à notre disposition. Un réfectoire avec terrasse offre une superbe vue panoramique du lac et du massif du Sancy. Chambres de 3 à 6 lits avec douche et lavabo, les toilettes sont sur le palier. Les repas sont conçus sur place et servis à table.

Activités

- **Chiens de traîneau : 6 demi-journées** pour découvrir le mode de vie des chiens, prendre soin des animaux et leur faire des câlins, apprendre la gestion d'un attelage et le langage pour guider les chiens. Baptême et guidage du traîneau.
- **Patinoire (1 après-midi)**
- **Balade en raquettes : 1 demi-journée** avec un guide de montagne.
- **Découverte de l'environnement** : Visite d'une chèvrerie (une demi-journée), les enfants pourront donner le biberon aux chevreaux.
- **Découverte des cratères du Tartaret et du lac Chambon.**
- **Jeux de neige** : Luge, construction de bonhommes de neige, d'un igloo (2 demi-journées).
- Des veillées thématiques (tous les soirs, par tranche d'âge).



8 jours

Zone B : 08/02 - 15/02

Zone B/C : 15/02 - 22/02

Zone C/A : 22/02 - 01/03



Maison les Volcans

63790 Chambon-sur-Lac

Puy-de-Dôme



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Voyage en train au départ de Paris à destination de Clermont-Ferrand puis en car jusqu'au centre.

Préacheminement en train accompagné au départ de :

Zone A : Niort, Lyon, Bordeaux, Dijon, Clermont-Ferrand.

Zone B : Lille, Nancy, Metz, Le Havre, Angers, Strasbourg, Le Mans, Nantes, Rennes, Marseille.

Zone C : Montpellier, Toulouse, Paris.



40 enfants



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.

- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.

- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur (BAFD).

- 1 assistant sanitaire.

- 1 animateur pour 7 enfants. Les activités spécifiques (chiens de traîneau et balade en raquettes) sont encadrées par un moniteur diplômé d'un brevet d'état.



CESL

01 43 54 22 11

www.cesl.fr



	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	307	344	380	442	540	687	933	1 043
8 jours								



France

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Neige

6 - 12 ans



TOUT SCHUSS

Glisse dans les Hautes Alpes

Un séjour ski où l'on s'amuse en passant son étoile avec les moniteurs de l'ESF.

Situation

Le centre de vacances est idéalement situé au pied des pistes au cœur de la station familiale d'Annelle dans la vallée du Champsaur. Toutes les activités se font à proximité.

Hébergement

Le chalet l'Aiglière dispose de chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires. De nombreuses salles d'activités et une grande salle à manger face aux pistes de ski. La cuisine est familiale et préparée sur place. Les repas sont pris au chaud sur le centre de vacances.

Activités

- **Ski alpin** : 8 demi-journées (dont 5 séances de 2 heures avec l'ESF). L'activité se fera en petits groupes afin de favoriser une meilleure progression. En fin de séjour, les enfants passeront leur étoile (jusque la troisième). Ils pourront récupérer leur livret et leur insigne.
- **Défis des neiges** : C'est parti pour notre grand jeu des neiges pour une journée exceptionnelle. Au programme, grands jeux collectifs, défis et fou rire.
- **Luge** : Les enfants profiteront également des luges pour de belles descentes face au chalet.
- **Mais aussi** : Batailles de boules de neige, des grands jeux et des veillées à thème (contes, chants, spectacles).

Observation

Idéal pour de premières vacances à la neige. Possibilité d'accueillir des fratries avec les plus petits du séjour **Ours des Alpes (4/8 ans)** hébergés dans le même chalet.



8 jours

Zone B : 08/02 au 15/02

Zone B/C : 15/02 au 22/02

Zone C/A : 22/02 au 01/03



Chalet l'Aiglière

Le Pré Joubert
05260 Annelle



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Train accompagné jusqu'à Grenoble, Aix-en-Provence ou Gap puis en car jusqu'au centre de vacances à Annelle.

Pré et post-acheminement en train accompagné depuis:

Zone A : Lyon, Poitiers, Grenoble.

Zone B : Avignon, Lille, Marseille, Nantes, Nice, Rennes, Tours.

Zone C : Montpellier, Paris, Toulouse.



120 enfants



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur (BAFD).
- 1 adjoint pédagogique.
- 1 assistant sanitaire diplômé,
- 1 animateur pour 8 enfants.
- Les 5 séances avec ESF sont encadrées par un moniteur diplômé d'un brevet d'état.



Aventures Vacances Énergie

Tél.: 09 73 87 20 20

www.aventures-vacances-energie.com



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	8 jours	257	288	318	370	452	575	780	873



France

Mourtis

Neige

6-12 ans



AVENTURE HIVERNALES DANS LES PYRÉNÉES

Séjour découverte des activités de neige

Imaginez une nature préservée, boisée avec une vue imprenable sur les plus beaux sommets des Pyrénées ! Venez dévaler les pistes, découvrir la nature environnante et entrez dans le monde fascinant des mushers ! Idéal pour de premières vacances à la neige.

Situation et hébergement

Le centre de vacances est idéalement situé au pied des pistes au cœur de la station du Mourtis. Toutes les activités se font à proximité.

Chalet(s) : proche(s) des pistes. Répartition en fonction de l'âge et de l'effectif. Chambres multiples avec salle de bain dans les chambres ou sur le palier.

Activités

Donné à titre indicatif et susceptible de modification en fonction des conditions d'enneigement.

• **Ski** : Casques fournis pour tous et port obligatoire.

Encadrés par des moniteurs ESF, les enfants pourront apprendre et progresser grâce à **4 séances de ski de 2h chacune**. La 1ère séance est dédiée à l'évaluation du niveau des jeunes par un moniteur ESF. Passage des étoiles à la fin du séjour.

Et des demi-journées de ski supplémentaires encadrées par notre équipe, afin de mettre en pratique les cours de l'ESF. Nos moniteurs sont recrutés pour leur aisance en glisse et leur capacité à veiller à la sécurité d'un groupe sur les pistes.

Mais aussi :

La vie au chenil : Partez le temps d'une matinée, à la découverte de la vie au chenil ! Les journées sont bien remplies pour s'occuper des animaux. Visite des lieux, rencontre avec les chiens, et présentation d'une journée type.

Découvrez la montagne autrement, **en traîneau à chien** pour un véritable baptême accompagné du meilleur ami de l'homme.

• **Une journée trappeur - 100% nature !** A la découverte de la base nordique du Mourtis. Jeu de piste à Larreix.

• **Learn-O** : jeu dynamique, ludique, original et innovant, associant orientation et challenges intellectuels.

• **Cani Rando** : Bien attelé à votre chien, partez pour une randonnée ludique d'une demi-journée dans la montagne !

• **Sans oublier les incontournables** : bataille de boule de neige, grands jeux, soirées animées et la fameuse boum !



7 jours

Zone B/C : 16/02 au 22/02

Zone C/A : 23/02 au 01/03



Les Pierres Blanches

Station de ski

31440 Boutx



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies



12 à 36 enfants



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur (BAFD ou équivalent).
- 1 assistant sanitaire diplômé.
- 1 animateur pour 8 enfants.
- Les 4 séances avec ESF sont encadrées par un moniteur diplômé d'un brevet d'état.



Passion Aventure Junior

Tél.: 05 62 71 57 25

www.passion-aventure-junior.com



Participation	7 jours	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
		322	360	399	463	566	721	978	1 094

Ce séjour de moins de 8 jours n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



France

Auvergne-Rhône-Alpes

Neige

6-12 ans

SKI PASSION

En Haute-Savoie



Grâce aux cours de ski prévus chaque jour, les enfants profitent de cette colo à la neige pour apprendre les bases du ski de descente ou perfectionner leur technique de glisse. Afin d'enrichir leur séjour, nous leur proposons de découvrir d'autres activités hivernales qu'ils pratiquent au cœur des Aravis, à quelques pas de nos maisons.

Situation et hébergement

« Le Château / Les Mille-Fleurs » - Haute-Savoie (74)

Le centre est situé au cœur du massif des Aravis à proximité des pistes du Grand-Bornand. Chambres de 5 à 10 lits, salles de bains spacieuses, grandes baies vitrées ouvrant sur un univers très arboré, salon, bibliothèque, salle de jeux.

Idéal pour les fratries ! La propriété accueille les enfants âgés de 6-17 ans répartis par tranche d'âge dans les deux maisons : « Le Château » pour le séjour « Ski Passion » (6 à 12 ans) et « Le chalet Les Mille-Fleurs » pour le séjour « Ski Rider » (13 à 17 ans).

« La Jaillette » - Haute-Savoie (74)

Le centre est un chalet spacieux et lumineux avec vue imprenable sur la chaîne des Aravis. Situé en plein cœur du Grand-Bornand, il offre un accès immédiat aux pistes de ski, des chambres de 4 à 6 lits, équipées de wc et salles de bains, grandes salles d'activités, salle à manger lumineuse, bibliothèque et salle de jeux.

Pour les séjours se déroulant entre le 15 février et le 1er mars, le centre accueillera exclusivement des jeunes âgés de 13 à 17 ans !

La restauration se fait sur place dans tous les chalets.

Note : Du 1er au 8 mars, séjour se déroulera sur le centre "la Jaillette".

Activités

5 COURS DE SKI ALPIN

Les moniteurs diplômés de l'école de ski du Grand-Bornand encadrent les cours chaque jour, par petits groupes. Ensemble, ils apprennent et perfectionnent la prise de virages, le ski parallèle, les dérapages, ils travaillent leur confiance sur les skis, franchissent les passages de bosses et de creux, maîtrisent leur vitesse et leur équilibre en schuss... Parce qu'une bonne technique permet de skier en toute sécurité et avec plus de plaisir.

A la fin du séjour, nos champions passeront un test de niveau et recevront une médaille.

Nous fournissons skis, bâtons, chaussures et casque de protection.

Activités complémentaires

Au-delà du ski de piste, les possibilités d'activités sont multiples à la montagne et nous souhaitons en faire profiter les enfants.

Au choix : Sortie à la patinoire, descentes en luge, jeux de neige divers : construction d'igloo, batailles de boules de neige géantes, concours de bonhommes de neige...

Vive les soirées après-ski ! Chaque soir, une veillée clôture la journée dans une ambiance de fête : en musique, autour de jeux ou d'une bonne spécialité montagnarde ! La promesse de soirées festives et inoubliables !



8 jours

Zone B : 08/02 - 15/02

Zone B/C : 15/02 - 22/02

Zone C/A : 22/02 - 01/03

Zone A : 01/03 - 08/03



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Voyage en train au départ de Paris à destination d'Annecy ou Lyon, puis en car jusqu'au centre de vacances.

Pré et post-acheminement au départ des villes suivantes selon les zones de vacances scolaire indiquées et si 2 participants minimum et inscription à plus de 30 jours du départ :

Zone A : Annecy, Besançon, Bordeaux, Dijon, Lyon

Zone B : Caen, Le Mans, Lille, Marseille, Metz ou Nancy ou Lorraine TGV*, Mulhouse, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg

Zone C et Corse : Ajaccio, Bastia, Montpellier ou Nîmes*, Paris, Toulouse.

* Une seule ville sera maintenue en fonction des disponibilités de la SNCF. La ville de départ sera validée 45 jours avant la date de début du séjour.



Le Château / Les Mille Fleurs

259 route des Lombardes

74450 Saint-Jean-de-Sixt.

La Jaillette

163 chemin des Aravis

74450 Le Grand-Bornand.



Le Château : 120 enfants.

La Jaillette : 60 enfants.



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur BAFD,
- 1 assistant sanitaire diplômé PSC1
- 1 animateur BAFA pour 8 enfants.
- Encadrement brevet d'état pour les cours de ski (1 moniteur pour 10 enfants)



Oval

Tél.: 04 50 32 11 55

www.asso-oval.com

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
Participation	8 jours	285	319	354	411	502	639	867	969



France

Occitanie

Neige

6-14 ans

SKI ET CHIENS DE TRAÎNEAU

Dans les Hautes-Pyrénées

Séjour idéal pour les amoureux des chiens et de la glisse. Bienvenue dans l'espace nordique de la vallée de Campan. Viens profiter du meilleur de l'hiver et vivre des moments privilégiés avec les chiens de traîneau tout en pratiquant le ski.

Situation et hébergement

Les jeunes sont accueillis au chalet de Camparo ou de l'Arcouade, dans la vallée du Campan. Les deux centres sont à proximité l'un de l'autre et disposent d'un terrain adapté pour les jeux de neige. L'attribution du centre se fera en fonction du nombre de jeunes et des zones. Le Camparo du Tourmalet est proche de la station de la Mongie, les chambres sont de 4 à 5 lits avec salles de bains. Le centre dispose de plusieurs salles d'activités et d'une vaste salle de restauration. L'Arcouade est situé à l'entrée du plateau de Payolle. Les chambres sont de 6 à 8 lits avec les sanitaires attenants. Le centre dispose de 4 salles d'activités et d'une salle de restauration.

Activités

- **Chiens de traîneau** : 3 demi-journées dont une journée complète "trappeur expérience" au cours de laquelle tu découvriras les différentes races de chiens, les traîneaux, le vocabulaire pour diriger les chiens et la conduite d'un attelage. Prends les commandes pour une randonnée magique sur des sentiers sauvages. Tu seras accompagné d'un musher professionnel, il te donnera tous les conseils nécessaires à la conduite d'un traîneau.
- **Ski alpin** : 3 demi-journées pour découvrir les pistes de Barège La Mongie.
- **Défi des neiges** : C'est parti pour le grand jeu de la semaine. Au programme, jeux collectifs et épreuves pour une journée exceptionnelle.
- **Des veillées thématiques** sont organisées chaque soir.



7 jours
 Zone B : 09/02 au 15/02
 Zone B/C : 16/02 au 22/02
 Zone C/A : 23/02 au 01/03
 Zone A : 02/03 au 08/03



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Voyage en train jusqu'à Toulouse puis transfert en car jusqu'au centre de vacances. Pré et post acheminement au départ de :

- Zone A : Bordeaux, Lyon, Poitiers.
- Zone B : Lille, Marseille, Nantes, Rennes, Saint-Pierres-Corps, Strasbourg.
- Zone C : Toulouse, Montpellier, Paris, Tarbes.



Aventures Vacances Énergie
 Tél.: 09 73 87 20 20
www.aventures-vacances-energie.com



L'Arcouade centre Jean LASSALLE
 Payolle 65710 CAMPAN
Centre Le Camparo du Tourmalet
 Quartier Lartigue
 65710 CAMPAN



L'arcouade: 90 enfants
 Le Camparo: 130 enfants



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur (BAFD).
- 1 assistant sanitaire diplômé.
- 1 animateur pour 8 enfants. L'activité chiens de traîneau est encadrée par un moniteur diplômé d'un brevet d'état.



Participation	7 jours	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
		268	300	332	386	472	600	815	911

Ce séjour de moins de 8 jours n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



- France

- Hautes Alpes

- Neige

- 6-17 ans

SKI OU SNOW À SERRE-CHEVALIER

Serre Chevalier situé dans le département des Hautes-Alpes, près du parc national des Écrins est la plus grande station des Alpes du Sud : le domaine skiable de Serre Chevalier compte 410 hectares balisés et dispose d'une emprise totale de 3 901 hectares, ce qui en fait l'un des plus grands domaines en Europe

Situation et hébergement

Situé à l'entrée du village de Villeneuve La Salle, le centre Léon Bourgeois est tout proche du Parc National des Ecrins et du domaine skiable de Serre-Chevalier Vallée. Il est à proximité immédiate de tous les commerces et à 300 mètres des remontées mécaniques qui donnent accès à l'ensemble du domaine skiable, de 1200 à 2800 mètres d'altitude. Il dispose de 38 chambres de 20 à 25 m² équipées d'un coin toilette avec lavabo et douche. WC à disposition à chaque étage.

Des blocs sanitaires et des WC sont disponibles à tous les étages du centre de vacances. Draps et Couvertures fournis. La restauration est maison, variée et équilibrée pour répondre aux besoins nutritionnels de chacun.

2 FORMULES (formule et choix de glisse à préciser à l'inscription)

1 - ACADEMY SKI OU SNOWBOARD

pour les 6-12 ans et 13-17 ans

Activité principale Ski alpin ou snowboard à choisir à l'inscription

(5 heures par jour pendant 6 jours)

Ski Alpin :

Ski découverte (débutants) : des cours en école de ski (2 heures 30 par jour pendant 5 jours) et un accompagnement spécifique par nos coaches pour apprendre en sécurité et prendre confiance en ski.

Ski fun (niveau 2ème et 3ème étoile).

Ski addict (niveau supérieur à 3 étoiles)

Snowboard

Snow découverte : des cours en école de ski (2 heures 30 par jour pendant 5 jours) et un accompagnement spécifique par nos coaches pour apprendre en sécurité sur des pentes écoles et progresser en douceur.

Snow expert (à partir du niveau Snow 2) : accompagné par nos moniteurs.

2 - SPORT & PLUS SKI OU SNOWBOARD

pour les 6-12 ans

Activité principale Ski alpin ou snowboard à choisir à l'inscription (3 heures par jour pendant 6 jours), identique à la formule ci-dessus.

Défi neige (3 heures par jour pendant 6 jours) : en complément du ski ou du snowboard, challenges dingos entre les enfants et les coaches dans les jeux d'hiver (exemples : bataille de boules de neige, courses insolites, fabrication d'un igloo)

Autres activités

Veillées animées chaque soir : soirée cinéma, grand jeux, passage des tests Ecole de ski et remise de l'insigne sont inclus dans le prix du séjour.



8 jours

Zone B/C : 15/02 - 22/02
Zones C/A : 22/02 - 01/03



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

En train départ de Paris à destination de Grenoble puis car jusqu'au centre. Prêcheminement en train au départ de :

Zone A : Lyon, Bordeaux

Zone B : Lille, Rennes.

Zone C : Paris.



Sports Élite Jeunes

05 65 76 55 33

www.sportselitejeunes.fr



Centre Léon Bourgeois

4 rue de la Guisane
05240 La Salle Les Alpes



143 jeunes

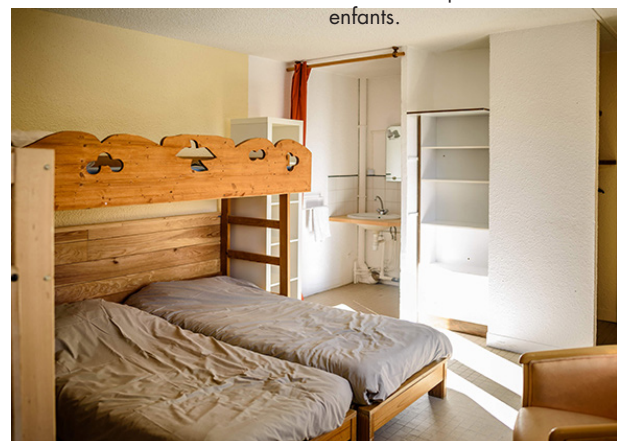


- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



• Nos équipes sont constituées d'animateurs diplômés appelés (BAFD, CAPES, Brevet d'État, BAFA).

- 1 directeur de camp
- 1 adjoint assistant sanitaire
- 1 animateur pour 6 à 8 enfants.



	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
Participation	8 jours	412	461	511	593	725	922	1 252	1 400

Nouveau

Espagne

Pyrénées Catalanes

Neige

8-12 ans

ESpot, LES SKIEURS CATALANS

Glisse dans les Pyrénées Catalanes

Dans la province de Lerida en Espagne, la station d'Espot Esqui vous offre un cadre parfait pour apprendre et perfectionner votre style de glisse !

Situation et hébergement

L'hôtel est idéalement situé au pied des pistes au cœur de la station d'Espot. Toutes les activités se font à proximité. Hôtel : proche(s) des pistes. Répartition en fonction de l'âge et de l'effectif. Chambres multiples avec salle de bain dans les chambres ou sur le palier. Entouré des montagnes, prenez un grand bol d'air frais et profitez de la nature environnante.

Située dans le Nord de la Catalogne, la station de ski d'Espot bénéficie d'un emplacement privilégié puisqu'elle est l'une des rares stations implantées à proximité d'un Parc National, celui d'Aiguëstortes et l'Étang de Sant Maurici.

Avec une altitude maximale de 2.500 mètres et minimale de 1.500 mètres, le domaine skiable d'Espot Esqui offre 1000 mètres de dénivelé et des pistes de profils variés qui contenteront tous les skieurs.

Activités

Donné à titre indicatif et susceptible de modification en fonction des conditions d'enneigement.

Vous pourrez évoluer en **SKI ou SNOW**, niveau débutant ou intermédiaire. Le choix sera proposé au moment de l'inscription. Casques fournis pour tous et port obligatoire.

Pendant **6 journées complètes**, vous pourrez pratiquer et dévaler les pistes.

Grâce aux **2h par jour de cours ESF** vous deviendrez un as de la glisse.

Un passage de niveau en fin de séjour est proposé.

Mais aussi :

des veillées, des grands jeux, des concours d'igloo et de création de bonhomme de neige en tout genre...



8 jours

Zone B/C : 15/02 au 22/02

Zone C/A : 22/02 au 01/03



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Approche province et vol Paris/Toulouse. Autocar privé Toulouse/Espot.

En train ou en avion au départ de :

Zone A : Bordeaux, Lyon, Pau.

Zone B : Marseille, Nantes, Lorraine TGV, Angers.

Zone C : Paris, Toulouse, Montpellier, Perpignan.



Passion Aventure Junior

Tél.: 05 62 71 57 25

passion-aventure-junior.com



Hôtel Or blanc

Ctra Berrader S/N

25597 Espot (Lleida)



12 à 32 enfants



- Renseignements ski.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.
- Autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du parent signataire + copie du livret de famille.
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité.



- 1 directeur (BAFD ou équivalent).
- 1 assistant sanitaire diplômé.
- 1 animateur pour 8 enfants.
- Les séances avec ESF sont encadrées par un moniteur diplômé d'un brevet d'état.

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
Participation	8 jours	315	353	391	454	555	706	958	1071



France

Auvergne-Rhône-Alpes

Neige

8-15 ans

MORZINE - AVORIAZ

Aux portes du soleil

Situé à 200 mètres du centre-ville de Morzine, notre chalet va permettre aux enfants de découvrir le plus grand domaine skiable européen : "les Portes du Soleil". Morzine est l'une des stations les plus réputées de France. Quelle chance de pouvoir de skier dans ces conditions !

Situation

Morzine : l'une des stations les plus réputées de France, est un petit village se trouvant à mi-chemin entre le Mont-Blanc et le Lac Léman, qui a su conserver son caractère savoyard et son charme authentique. Morzine est placé au cœur de la montagne, entre forêts et sommets. Idéalement situé, Morzine-Avoriaz offre aux enfants un terrain de jeux merveilleux de 650 km de pistes en hiver : « Les Portes du Soleil ».

Hébergement

Chalet Morzinois situé en plein cœur du village. Chambres confortables de 2 à 8 lits avec sanitaires complets. Trois salles d'activités permettent des animations toujours variées. Nous skions à Avoriaz / Morzine, domaine accessible par les télécabines qui se trouvent à 200m du chalet. Sandrine et Willy, propriétaires du chalet et cuisiniers émérites s'occuperont de nos festins.

Activités

100% ski

5 jours de ski alpin sur les pistes de Morzine-Avoriaz avec casques pour tous

- Cours dispensés par des moniteurs de l'ESF (Ecole du ski français)
- Passage et remise d'étoiles en fin de séjour
- Balades en ville, sorties, jeux dans la neige et luge
- Veillées tous les soirs



8 jours

Zone B/C : 15/02 – 22/02

Zone C/A : 22/02 - 01/03



Chalet Gros Colas

537 chemin de la vieille Plagne

74110 Morzine



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Voyage en train au départ de Paris à destination de Cluses puis en car jusqu'au centre.

Préacheminement en train accompagné au départ de :

Zone A : Niort, Bordeaux, Lyon, Dijon.

Zone B : Lille, Nancy, Metz, Strasbourg, Marseille, Le Havre, Angers, Le Mans, Nantes, Rennes.

Zone C : Montpellier, Toulouse, Paris.



45 enfants



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur (BAFD).
- 1 assistant sanitaire.
- 1 animateur pour 7 enfants.



CESL

01 43 54 22 11

www.cesl.fr



	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	373	418	463	538	657	837	1 135	1 270
8 jours								



France

Hautes-Alpes

Neige

12-17 ans

XTREME SENSATION À ST VERAN

Le ski autrement dans le plus haut parc naturel régional d'Europe !

Situé au nord des Hautes-Alpes, Molines, station village familiale authentique offre un domaine skiable panoramique en altitude (1 100 mètres de dénivelé, 100 hectares de pistes).

Son domaine skiable relié à Saint Véran en fait le plus grand domaine du Queyras culminant à 2 900 mètres d'altitude.

Situation et hébergement

Une station pleine de charme pour se dépayser, un chalet confortable et fonctionnel comme point de départ, un pied de pistes Pour un séjour à la montagne réussi, venez découvrir le Queyras : la plus haute vallée habitée d'Europe ! Le Queyras est un territoire préservé et ensoleillé pour nous oxygéner... (Gap 90 km, Grenoble 182 km et Paris 764 km)

Une magnifique implantation dans le plus haut village d'Europe... Un chalet confortable et bien agencé : 127 places répartis par chambres de 2 à 5 lits avec sanitaires complets.

7 salles d'activités, bar, discothèque et salle de spectacle, bibliothèque, salle de ping-pong, labo photo, cheminée, salle de fitness, salle de jeux et coin de détente...

Par son altitude, l'enneigement est bon et le soleil méditerranéen généreux...

Activités

SKI : 4 à 6 heures par jour (ceci est une moyenne à moduler selon la fatigue, l'état de l'enneigement et les souhaits des jeunes) par groupes de niveau homogène.

Remontées mécaniques illimitées. Casque et matériel fournis.

E.S.F : 4 vacances de 2 heures chacune. Présence permanente de nos animateurs durant ces vacances. Tests en fin de séjour (insigne fourni).

VTT sur neige : Activité fun et sportive par excellence (1 séance)...

Nos jeunes s'initieront à ce sport de pleine nature avec à terme, des souvenirs inoubliables.

Escalade sur glace : La montagne ne se résume pas qu'au ski.

Cette activité (1 séance) est l'alliance entre le jeune et la montagne... Topissime !

Sortie raquettes : On parle ici d'une activité encadrée et motivante.

Un guide d'expérience nous fera vivre et apprécier la montagne, sa faune, sa flore.

Une activité d'une demi-journée où l'effort est toujours récompensé.

Yukigassen : La découverte d'un jeu qui vient du Japon. Une belle découverte, de belles sensations (1 séance).

L'absence de neige entraînerait, selon les implantations, outre la recherche d'une station privilégiée, la mise en place d'activités différentes choisies parmi la patinoire, le tennis, la piscine la plus proche, les excursions etc.



8 jours

Zone B : 08/02 au 15/02

Zone B/C : 15/02 au 22/02

Zone A/C : 22/02 au 01/03

Zone A : 01/03 au 08/03



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Au départ de PARIS en TGV - Paris Grenoble ou Aix et Car Grand tourisme équipé de ceintures de sécurité pour le transfert jusqu'au centre.

Zone A : Limoges

Zone B : Nice, Marseille, Lorraine TGV, Lille, Caen, Le Havre, Rouen, Rennes, Nantes, Orléans, Reims, Strasbourg.

Zone C : Paris, Montpellier, Toulouse.



Association CJH

Les Compagnons

01 39 73 41 41

cjh@compagnons.asso.fr

www.compagnons.asso.fr



Centre St Ouen

05350 SAINT VERAN



80 enfants



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur
- 1 Assistante Sanitaire (par tranche de 60 jeunes)
- 1 adjoint (à partir de 60 jeunes)
- 1 animateur(trice) pour 8 à 9 jeunes.



Participation	8 jours	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
		328	368	407	473	578	736	998	1117

Nouveau



France

Auvergne-Rhône-Alpes

Neige

13-17 ans

SKI RIDER

Pour les mordus de glisse et avides de nouvelles sensations !

Pour les jeunes skieurs confirmés (niveau 3ème étoile minimum) en quête de sensations fortes, une séance d'initiation au hors-piste (passages dans les bois, champs de bosses et petites combes vierges...) ou aux sauts sur snowpark (structure airbag, parcours de sauts...) est organisée durant le séjour et encadrée par un moniteur qualifié.

Situation et hébergement

« Le Château / Les Mille-Fleurs » - Haute-Savoie (74) : ouverture du 08/02 au 01/03

Le centre est situé au cœur du massif des Aravis à proximité des pistes du Grand-Bornand. Chambres de 5 à 10 lits, salles de bains spacieuses, grandes baies vitrées ouvrant sur un univers très arboré, salon, bibliothèque, salle de jeux.

Idéal pour les fratries ! La propriété accueille les enfants âgés de 6-17 ans répartis par tranche d'âge dans les deux maisons : « Le Château » pour le séjour « Ski Passion » (6 à 12 ans) et « Le chalet Les Mille-Fleurs » pour le séjour « Ski Rider » (13 à 17 ans).

« La Jaillette » - Haute-Savoie (74) : ouverture du 15/02 au 08/03

Le centre est un chalet spacieux et lumineux avec vue imprenable sur la chaîne des Aravis. Situé en plein cœur du Grand-Bornand, il offre un accès immédiat aux pistes de ski, des chambres de 4 à 6 lits, équipées de wc et salles de bains, grandes salles d'activités, salle à manger lumineuse, bibliothèque et salle de jeux.

Pour les séjours se déroulant entre le 15 février et le 1er mars, le centre accueillera exclusivement des jeunes âgés de 13 à 17 ans !

La restauration se fait sur place dans tous les chalets.

Note : Pour les séjours du 15 au 22 février 2025 et du 22 février au 1er mars 2025, l'association OVAL affectera votre enfant sur l'un de ses deux centres selon les disponibilités (sauf demande spécifique à l'inscription).

Activité principale : ski alpin tous les jours !

Ce séjour s'adresse aux jeunes ayant déjà pratiqué au moins une fois le ski alpin.

Le ski alpin est proposé tous les jours, dès le lendemain du début du séjour ! Par mesure de sécurité et pour le plaisir d'être ensemble, les jeunes sont toujours accompagnés par nos animateurs Bafa qualifiés.

Découverte encadrée du Ski Freeride ou Freestyle

Seul le moniteur en charge du groupe pourra évaluer si le jeune a le niveau requis pour participer à l'activité Freeride ou Freestyle.

Pour les jeunes skieurs confirmés (niveau 3ème étoile minimum) en quête de sensations fortes, une séance d'initiation au hors-piste (passages dans les bois, champs de bosses...) ou aux sauts sur snowpark (structure airbag, parcours de sauts...) est organisée durant le séjour et encadrée par un moniteur qualifié.

Nous fournissons skis, bâtons, chaussures et casque de protection.

Autres activités :

Au choix : Yooner (« Kart des neiges » léger, maniable et très simple à prendre en main), Patinoire (sortie nocturne avec DJ), Shopping & Chill : promenades dans la station, shopping et chocolat chaud après une bonne journée de ski. Le soir sur le centre, on s'amuse, on danse, on chante, on rit, on se raconte nos journées, on goûte aux spécialités locales, bref, on prend du bon temps entre amis !



8 jours

Zone B : 08/02 au 15/02
Zone B/C : 15/02 au 22/02
Zone C/A : 22/02 au 01/03
Zone A : 01/03 au 08/03



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Voyage en train au départ de Paris à destination d'Annecy ou Lyon, puis en car jusqu'au centre de vacances.

Pré et post-acheminement au départ des villes suivantes :

Zone A : Annecy, Besançon, Bordeaux, Dijon, Lyon
Zone B : Caen, Le Mans, Lille, Marseille, Metz ou Nancy ou Lorraine TGV*, Mulhouse, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg

Zone C : Ajaccio, Bastia, Montpellier ou Nîmes*, Paris, Toulouse



Oval

Tél. : 04 50 32 11 55
www.asso-oval.com



Centre OVAL « Le Château / Les Mille-Fleurs »

259 route des Lombardes
74450 Saint-Jean-de-Sixt

Centre OVAL « La Jaillette »

163 chemin des Aravis
74450 Le Grand-Bornand



120 et 60 jeunes



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur BAFD,
- 1 assistant sanitaire diplômé PSC1,
- 1 animateur Bafa pour 8 enfants.
- Encadrement brevet d'état pour l'initiation au freeride ou freestyle (1 moniteur pour 10 enfants).



Participation	8 jours	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
		278	311	344	400	489	622	844	944



France

Savoie

Neige

14-17 ans

SKI, SNOW AND SUN

A la Norma

La Norma ! Une station non loin de l'Italie, où tu pourras pratiquer le ski ou le snow! Pour les aficionados, tu pourras te régaler sur les 65 km de la Norma et le Bob Park de Valfréjus ! Le tout à moins de 200m de ton hébergement, quoi de mieux !

Situation

Charmante petite station de montagne, au cœur des Alpes française en Savoie, la station de la Norma est située à 1350 m d'altitude, sur un vaste plateau arboré ouvert sur le massif de la Vanoise et la haute vallée de l'Arc (en Maurienne).

Hébergement

La Rénette est une grande maison de 150 couchages, située à 200 m des pistes. On apprécie ses pièces de vie nombreuses et spacieuses, ainsi que son implantation sur la station 100% piétonne de La Norma qui lui confère un accès facilité à tous les équipements de la station : domaine skiable, écoles de ski, commerces. On y circule à pied ou à ski !

Activités

Ton séjour sur la pratique du Ski et les activités de la station :

- **Ski alpin ou Snow** : 5 journées et demie de pratique, c'est avec 6h à 7h de pratiques quotidiennes en plein cœur de la station que tu deviendras un(e) vrai(e) pro de la discipline encadrée par les animateurs sur les pistes.
- **Norma Loops** : profite de 2 descentes de luge sur rail avec descente sur 900m. Sensations et fun garantis
- **Visite et shopping au cœur de la station**
Tout le matériel est fourni (skis, casques, forfait)

Activités complémentaires

- **Activités "neige"** : Luge, bataille de boule de neige.
- **Activités diverses** : manuelles, ping-pong, baby-foot, grands jeux d'animation.
- **Veillées** : Chaque soir, des veillées thématiques seront proposées par l'équipe d'animation.



8 jours

Zone B: 08/02 au 15/02
Zones B/C: 15/02 au 22/02
Zones C/A: 22/02 au 01/03
Zone A : 01/03 au 08/03



La Renette

28 ch des Terres
73500 La Norma Savoie



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Voyage en car au départ de Lyon Perrache en passant par Chambéry. Préacheminement en train accompagné ou non au départ de :

- Zone A : Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Chambéry.
- Zone B : Avignon, Le Mans, Lille, Marseille, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg.
- Zone C : Montpellier, Paris, Toulouse.



150 enfants



- Carte nationale d'identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.



- 1 directeur (BAFD).
- 1 assistant sanitaire diplômé.
- 1 animateur BAFA pour 10 jeunes.



Djuringa Juniors

Tél.: 04 78 23 23 46
www.djuringa-juniors.fr



	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
Participation	8 jours	302	338	374	435	531	676	917	1 026



LES SÉJOURS DECOUVERTE À L'ÉTRANGER

Nouveau

Etranger

Autriche - Hongrie

Découverte

14-17 ans

VIENNE ET BUDAPEST

Une colo-train pas comme les autres !

Bienvenue à bord de notre aventure ferroviaire qui va t'emmener découvrir les perles culturelles de Vienne et Budapest. Ferme les yeux à Paris et réveille-toi dans l'atmosphère impériale de la capitale autrichienne. Puis viens avec nous jusqu'aux rives animées du Danube à Budapest en Hongrie !

Viens mettre du train-train dans ton quotidien !

État d'esprit du séjour

Sans ambition démesurée, nous souhaitons simplement encourager les jeunes à développer un savoir-être responsable, c'est-à-dire à se comporter de manière respectueuse vis-à-vis des personnes, des sites, et des paysages croisés lors de leur excursion. C'est la « plus-value » éducative de nos séjours.

Situation

Deux capitales proches reliées en train, c'est un séjour européen à empreinte carbone limitée que nous te proposons, mais qui offre un dépaysement et une découverte culturelle assurée !

Hébergement

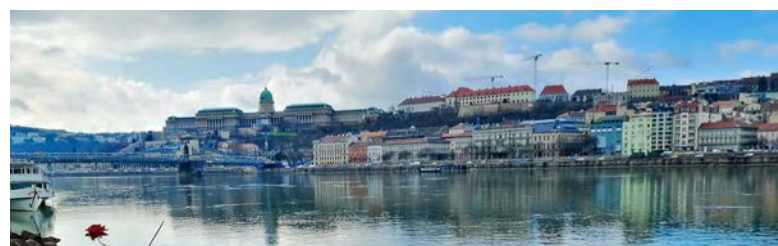
Le groupe sera hébergé en auberges de jeunesse situées en centre-ville, dans des dortoirs de 4 à 10 lits. Le petit déjeuner est pris à l'auberge, qui dispose d'une cuisine collective. Pique-nique le midi et petits restaurants ou cogestion le soir.

Activités

- **De Paris à Vienne** : un trajet en train couchette pour prendre le temps de tisser les liens, voir le paysage défiler et rêver notre voyage en direct !
- **Vienne** : entre l'architecture et les ruelles de la vieille ville, il y a de quoi s'en mettre plein les yeux. Nous découvrirons l'incontournable château de Schönbrunn avec ses jardins incroyables, et voyagerons dans la réalité (virtuelle) du temps des Habsburgs, de Sissi l'impératrice et du jeune Mozart.

Mais nous profiterons aussi de la Vienne contemporaine, avec ses quartiers branchés et les attractions du parc du Prater.

- **Budapest** : une des plus belles richesses de la ville : le thermalisme. Les bains ont une fonction curative mais aussi sociale, comme les cafés de chez nous : on s'y retrouve pour discuter et se détendre ou jouer aux échecs ! Par équipe de 5 à 6 joueurs nous allons tenter de résoudre les énigmes de « Claustrophilia », jeu grandeur nature. Sans oublier la visite du château et des catacombes.



8 jours

Zones B/C: 15/02 - 22/02
Zones C/A: 22/02 - 01/03



Do Step Inn

Felberstafe 20
1150 Vienne, Autriche



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

En train couchette de Paris jusqu'à Vienne puis en train entre Vienne et Budapest.

De province, préacheminement en train ou avion au départ de :

Zone A : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon.

Zone B : Lille, Marseille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Caen, Nice, Lorraine TGV.

Zone C : Paris, Toulouse, Montpellier.



16 à 24 jeunes



- Passeport personnel en cours de validité obligatoire.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.
- Carte européenne d'assurance maladie.
- Autorisation parentale de sortie de territoire avec copie du livret de famille des parents à transmettre au prestataire.



Zigo Tours

Tél.: 04 76 87 58 53
www.zigotours.com



- 1 directeur (BAFD).
- 1 animateur pour 8 jeunes dont 1 assistant sanitaire.



	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
Participation	8 jours	475	532	589	684	836	1 064	1 444	1 615

Ce séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



Etranger

Islande

Découverte

14-17 ans

ISLANDE

L'Islande : sauvage et contrastée, cette île du bout du monde qui frôle le cercle polaire est reconnue pour ses paysages magnifiques. Difficile d'y rester insensible ! Un séjour qui plaira aux jeunes qui aiment les émotions fortes !

C'est la découverte de la province de Reykjavik que nous te proposons, où volcans, sources d'eau chaude, geysers et cascades seront au rendez-vous !

État d'esprit du séjour

Sans ambition démesurée, nous souhaitons simplement encourager les jeunes à développer un savoir-être responsable, c'est-à-dire à se comporter de manière respectueuse vis-à-vis des personnes, des sites, et des paysages croisés lors de leur excursion. C'est la « plus-value » éducative de nos séjours.

Situation

Regroupant près de 65% de la population islandaise, Reykjavik est la capitale la plus septentrionale du monde. Connue pour sa population pacifiste et sa ville saine, mais branchée, Reykjavik est la nouvelle destination à découvrir si l'on souhaite approcher la nature sauvage de l'Islande.

Hébergement

C'est à l'auberge de jeunesse Kex Hostel (ou équivalent) que le groupe séjournera en dortoirs non mixtes de 4 à 8 personnes. Le petit-déjeuner sera pris à l'auberge et nous disposerons d'une cuisine pour préparer le pique-nique du midi et élaborer le repas du soir. Sanitaires et douches à l'extérieur des chambres.

Activités

Étendue, parsemée de lacs, cette capitale fait plus penser à une ville de province.

Visite du Musée Viking et du musée Perlan avec sa grotte artificielle. **Détente à la piscine thermale** (avec toboggan, sauna...) et visite du centre historique de la ville. **Baignade dans les « tubes »** (bassin d'eau chaude) de la plage de Reykjavik. Baignade dans les eaux chaudes d'un lagon. Chasse aux aurores boréales (si la météo le permet).

Excursion au cercle d'or : le parc national de Pingvellir, un lieu d'exception au niveau géologique, où de nombreuses scènes de la série « Game of Thrones » ont été tournées. **Gulfoss est une incroyable cascade** qui s'engouffre dans une faille. Geysir est très certainement le geyser le plus connu d'Islande et peut-être du monde.

Trekking de Reykjadalur : randonnée pédestre facile de 4h ponctuée de beaux points de vue, avec en point final une baignade dans une rivière à 38 ° !

Tous les soirs, des veillées sont organisées par l'équipe d'animation.



7 jours

Zones B/C: 15/02 - 21/02
Zones C/A: 22/02 - 28/02



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

En avion de Paris jusqu'à Reykjavik puis en car jusqu'à l'auberge. De province, préacheminement en train ou avion au départ de :

Zone A : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon.

Zone B : Lille, Marseille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Caen, Nice, Lorraine TGV.

Zone C : Paris, Toulouse, Montpellier.



Zigo Tours

Tél.: 04 76 87 58 53
www.zigotours.com



Kex Hostel

Skúlagata 28,
101 Reykjavik, Islande



16 à 24 jeunes



- Passeport personnel en cours de validité obligatoire.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.
- Copie du carnet de vaccination à jour à transmettre au prestataire.
- Carte européenne d'assurance maladie.
- Autorisation parentale de sortie de territoire avec copie du livret de famille des parents à transmettre au prestataire.



- 1 directeur (BAFD).
- 1 animateur BAFA pour 8 jeunes, dont 1 assistant sanitaire diplômé.



Ce séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	7 jours	494	553	612	711	869	1 106	1 501	1 679



LES SÉJOURS DROM

PARIS ET SPORTS D'HIVER DROM

Spécial Antilles, Guyane, Réunion, Mayotte

Ce circuit au succès affirmé est proposé aux jeunes domiciliés dans les DROM. Découvrir les joies de la neige quand on vit sur une île qui ne connaît pas l'hiver, quel plaisir !

Situation et hébergement

• Paris

Hébergement en auberge confortable, adaptée aux jeunes et située à 500 m du métro. Accueil chaleureux. Chambres de 1 à 6 lits, petits déjeuner et diners pris à l'auberge. Sanitaires et douches communes à l'extérieur des chambres.

• Les 2 Alpes

Le chalet des Armaillis est situé dans la grande station de ski dynamique et branchée aux portes du Parc des Ecrins (1300/3600m) dotée de 96 pistes sur 200km. Le centre dispose de sanitaires et salle de bain privatifs dans chaque chambre.

Déroulement du séjour

Vive le ski !

• Débutant ou confirmé, chacun pourra améliorer sa technique, découvrir de nouvelles sensations en toute sécurité et se faire plaisir : on skiera à son rythme avec les animateurs Zigo, dans un paysage majestueux, en journée entière ou en demi-journée par groupe d'âge et de niveau.

Ceux qui savent surfer pourront surfer. Quant aux débutants "surf", si on peut constituer un groupe de 8, pas de problème pour être initié par un moniteur ESI.

• **4 séances de ski alpin de 1h30 encadrées par l'E.S.I.** (École de Ski Internationale) vous donneront les bases techniques pour progresser plus vite. Possibilité d'alterner ski et jeux de neige (luge, construction d'igloo...).

• **Piscine découverte et chauffée** située à la station, permettra pour ceux qui le désirent, après le ski, de se baigner dans un écrin neigeux.

Vive Paris !

Une vie ne suffirait pas à découvrir Paris. Si le shopping est incontournable, les visites tiendront compte des attentes de chacun. Tout devient possible (à condition de rester raisonnable), Tour Eiffel, Louvre, La Villette, Musée Grévin mais aussi des lieux plus insolites (nouveau centre de la mode et du design). On fera des petits groupes pour que ceux qui connaissent déjà ne fassent pas les mêmes visites. Il est prévu également une journée à AquaBoulevard. Bref, la liste n'est pas limitative et vos propositions sont attendues ! Les jeux, les chants, les activités d'expressions, les veillées seront valorisées. Au-delà des visites et des prestations, nous cherchons à rendre les jeunes, le plus possible, acteurs de leurs vacances. Cela se traduit par une participation active dans le déroulement du séjour et certaines tâches collectives.

*Ouvert seulement pour le groupe de janvier de la réunion.



(modulable à + ou - 48h)

13/14 jours

Martinique, Guadeloupe, Guyane :
20/12/2024 au 01/01/2025.

Mayotte : 20/12/2024 au
02/01/2025* sous réserve de
confirmation des dates de vacances
pour Mayotte.

La Réunion : 03/01/2025 au
16/01/2025

Date sous réserve de modification.

Date limite conseillée d'envoi
de la demande sous réserve de
disponibilités : 16 octobre 2024.



• Vol accompagné jusqu'à Paris
au départ de Pointe-à-Pitre,
Fort-de-France, Cayenne, Saint-
Denis de la Réunion, Dzaoudzi
(Mayotte).

• TGV accompagné Paris-
Grenoble A/R



Zigo

04 76 87 58 53

www.zigotours.com



Chalet des Armaillis
9 Chemin de la Sea
38860 Les deux Alpes



- Carte d'identité valide ou passeport en cours de validité obligatoire
- Autorisation de sortie de territoire obligatoire avec la photocopie du livret de famille des parents
- Carte européenne d'assurance maladie
- Certificat de vaccin contre la fièvre jaune uniquement pour les Guyanais
- Fiche sanitaire obligatoire à envoyer à Zigo



1 adulte pour 6 à 8 (BAFD, BAFA) dont 1 assistant sanitaire.

Modalités d'inscription :

Antilles-Guyane-Réunion

Les demandes sont à adresser à la fondation d'Aguesseau avec les pièces justificatives habituelles précisées au verso de la demande d'admission.

Mayotte :

Les demandes accompagnées des justificatifs indiqués au verso de la demande d'admission sont à transmettre à :

Madame Hafidhou Zoubeda

Portable : 06 39 09 07 78

Tél fixe : 02 69 66 06 61

Mail : zoubeda.hafidhou@justice.gouv.fr

Les dossiers incomplets ne pourront être traités.

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	459	514	569	661	808	1 029	1 396	1 561
13-14 jours								



ICI, NOUS ACCEPTONS VOS CHÈQUES-VACANCES



Vous souhaitez augmenter votre pouvoir d'évasion ?
Comme 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs,
nous sommes partenaires de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.
Utilisez vos chèques ici pour réserver l'esprit léger.

RETROUVEZ LES PARTENAIRES DU CHÈQUE-VACANCES :
sur guide.ancv.com ou en flashant ce QRcode



La fondation accepte les chèques vacances au format papier et dématérialisés. Vous pouvez transformer vos chèques en e-chèques vacances directement auprès de l'ANCV



**Parce que les vacances,
c'est essentiel.**

CONDITIONS GÉNÉRALES SÉJOURS JEUNES HIVER 2025

1 CONDITIONS D'ADMISSION

Les séjours enfants et adolescents sont ouverts :

- aux enfants âgés de 4 à 17 ans révolus
- aux enfants dont l'un des parents est rémunéré à titre principal par le ministère de la Justice.
- aux enfants d'agents Justice retraités, décédés, en disponibilité sauf pour convenances personnelles. (Exemple : convenance de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans.)
- aux enfants sans filiation avec un agent Justice mais partageant le foyer d'un agent Justice et fiscalement rattachés à ce foyer.
- aux enfants d'agents de l'APIJ, ENM, ENAP, CE/CNDA, AGRASC, du Conseil Constitutionnel et de la légion d'honneur.

2 COMMENT FORMULER VOTRE DEMANDE ?

Aucune inscription n'est enregistrée par téléphone.

Une demande d'inscription doit être établie par écrit pour chacun des enfants participant à un séjour.

La demande d'inscription est à formuler sur l'imprimé « Demande d'admission d'un enfant en séjour jeunes de 4 à 17 ans » téléchargeable sur le site internet www.fda-fr.org.

Pour être valable, la demande doit être signée. En l'absence de signature, la demande est retournée sans être enregistrée.

La demande accompagnée de l'ensemble des justificatifs demandés doit être adressée par courrier ou e-mail.

Justificatifs à joindre à la demande d'admission

1. Photocopie d'un bulletin de salaire récent (moins de 3 mois) ou titre de pension de l'agent Justice.
2. Photocopie de l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) du foyer fiscal de l'enfant, mentionnant le revenu fiscal de référence (formulaire 1533K ou 1534) et le nombre de parts sauf si vous précisez être au tarif 8.
 - 2 a. Vie maritale : si les revenus du foyer font l'objet d'impositions séparées, photocopie de chacun des 2 avis d'imposition 2024
 - 2 b. Parents isolés : les personnes vivant seules bénéficient d'une demi-part supplémentaire **uniquement si la lettre T figure sur l'avis d'imposition** dans la case « cas particuliers ».
3. Photocopie des pages du Livret de Famille précisant la filiation de l'enfant s'il s'agit d'une première inscription.
4. Enfants en situation de handicap (séjour en intégration) : **informations et pièces médicales relatives au handicap et à l'autonomie de l'enfant**

Ces pièces sont indispensables.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et pourra vous être retourné.

Toute modification de situation familiale ou professionnelle susceptible de faire évoluer la participation financière demandée (naissance, perte d'emploi, travail à temps partiel, disponibilité, mariage, divorce, séparation), **doit être signalée par écrit et justifiée par tout document permettant de reconstituer les revenus du foyer de l'année 2024 et le nombre de parts fiscales.**

Un éventuel recalcul de participation ne pourra être étudié que si l'intégralité des éléments est transmise avant le début du séjour de l'enfant. **Aucun recalcul ne sera fait pendant ou à posteriori du séjour.**

Nota : aucune inscription n'est acceptée si des frais sont dus sur un séjour antérieur (y compris les frais médicaux, les frais d'annulation ou frais de dossier).

3 QUAND FORMULER VOTRE DEMANDE ?

La demande doit être envoyée dès que possible pour pouvoir disposer d'un maximum de choix et bénéficier d'un échelonnement de paiement en deux ou trois fois dès la proposition. Au-delà de certaines dates, aucune facilité de paiement ne peut être accordée.

En outre, pour certains voyages, notamment les séjours à l'étranger et les séjours linguistiques, des dates limites d'envois sont indiquées et au-delà desquelles les places réservées ne sont plus disponibles. Ces dispositions particulières sont mentionnées à la page du séjour. Il est fortement conseillé de les respecter.

En dehors de ces dispositions particulières, il convient d'adresser la demande en respectant le calendrier ci-dessous :

Date limite d'inscription des séjours

(ou par défaut, la date limite déjà précisée dans la page du séjour)

Séjours	Date de fin des inscriptions
HIVER	Zone A
	Zone B
	Zone C

11 janvier 2025

Attention : les dates limites sont données à titre indicatif pour tenir compte des délais administratifs et des contraintes de transport. Elles ne garantissent pas qu'à la date indiquée, des places seront encore disponibles.

4 OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?



Adresse postale :
Fondation d'Aguesseau
Service Vacances
10, rue Pergolèse
75782 Paris Cedex 16



Courriel :
svj@fda-fr.org

5 TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

Les demandes sont traitées selon les critères de priorité suivants, classés par ordre croissant :

- 1) Enfant n'ayant pas bénéficié d'un séjour antérieur.
- 2) Enfant refusé sur sa dernière demande pour un même type de séjour.
- 3) Enfant refusé sur son premier choix pour un même type de séjour.
- 4) Familles à revenus modestes.

Les demandes sont ensuite traitées dans l'ordre d'arrivée, en fonction et dans les limites des places que la fondation d'Aguesseau a pré-réservées.

Attention : Le quota des places dont dispose la fondation d'Aguesseau sur chaque séjour peut être atteint bien avant la date de fin des inscriptions. Par conséquent, la disponibilité des places n'est pas garantie en cas de nombreuses demandes pour le même séjour. Le nombre de dossiers est limité au montant de la subvention allouée au dispositif vacances.

CONDITIONS GÉNÉRALES SÉJOURS JEUNES HIVER 2025

6 CONFIRMATION D'INSCRIPTION

En cas d'acceptation de la demande d'admission par la fondation d'Aguesseau, une proposition de séjour valant contrat est établie et adressée à l'agent au moins 6 semaines avant le début du séjour.

L'agent dispose d'un délai de **10 jours maximum pour accepter ou non la proposition de séjour.**

L'acceptation se fait en retournant le « bon pour acceptation » signé et accompagné d'au moins l'acompte.

Après l'acceptation, tout désistement ultérieur doit être notifié par courrier recommandé AR, par fax ou par mail avec preuve du rapport d'émission. Les pénalités prévues aux conditions d'annulation sont applicables en fonction de la date de réception du courrier (date effective de l'annulation) par rapport à la date du début du séjour et le type de séjour comme indiqué dans l'article 15.

Dans le cas où l'agent ne souhaite pas donner suite à la proposition de séjour, l'agent doit retourner impérativement le « bon d'acceptation ou non confirmation » sous 10 jours en cochant la case dédiée.

A défaut des pénalités peuvent être appliquées (voir art. 15).

7 COMMENT EST CALCULÉE VOTRE PARTICIPATION

Les frais de séjour sont calculés selon un quotient familial comprenant 8 tranches. Ce quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence 2023 figurant sur l'avis d'imposition 2024 du foyer fiscal de l'enfant par le nombre de parts indiquées au tableau ci-dessous. En cas de cohabitation maritale, il est fait masse des revenus fiscaux de référence et les parts sont recalculées comme pour un couple marié.

Calcul du nombre de parts

(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, pacsés divorcés ou veufs)

Nombre d'enfant à charge	Nombre de part en garde exclusive	Nombre de part en garde alternée
1	2,5	2,25
2	3	2,5
3	4	3
4	5	3,5
5	6	4
6	7	4,5

* La 1/2 part supplémentaire accordée aux parents isolés est déjà incluse dans le barème. La part des enfants en garde alternée est prise en compte par moitié.

Les enfants handicapés titulaires d'une carte d'invalidité ouvrent droit à une 1/2 part supplémentaire (article L.241-3 du code action sociale et famille) comme mentionné sur l'avis d'imposition.

Quotient familial annuel en €

1	< 7 084 €
2	7 085 € à 8 871 €
3	8 872 € à 11 109 €
4	11 110 € à 13 912 €
5	13 913 € à 17 422 €
6	17 423 € à 21 818 €
7	21 819 € à 27 324 €
8	> 27 324 €

Les tarifs sont établis déduction faite de la subvention réglementaire pour les séjours d'enfants en centres de vacances ou en séjours linguistiques. Cette subvention interministérielle est versée directement à la fondation d'Aguesseau par l'administration. **Les familles bénéficiaires ne peuvent donc prétendre à un second versement de cette prestation d'action sociale.**

8 CE QUE COMPREND VOTRE PARTICIPATION

Sauf indication contraire à la page du séjour, votre participation inclut :

- la pension complète
- le voyage aller-retour à partir de la ville de prise en charge
- les assurances (hors assurance annulation)
- l'ensemble des activités s'y rapportant.

Attention : en cas de perte du billet (train ou avion) par le jeune, le surcôté lié au rachat de billet sera refacturé à la famille.

9 MODIFICATION DU CONTENU DU SÉJOUR

Si pour une raison de force majeure d'ordre sanitaire, météorologique, climatique, géopolitique ou de sécurité, l'une des prestations constituant un élément substantiel du séjour ne pouvait être effectuée, une ou des prestations de substitution seraient proposées ou non sans que **la participation aux frais de séjour s'en trouve modifiée et sans ouvrir droit à des indemnités.**

10 MODIFICATION DES DATES ET DE LA DURÉE DES SÉJOURS

Sauf précisions particulières, les dates et la durée des séjours peuvent parfois varier de + ou - 24h selon la ville de départ et le mode de transport employé. Pour les séjours « Etranger » et les séjours « Linguistiques » nécessitant un acheminement aérien, des variations de dates de plus ou moins 48 h sont aussi possibles pouvant atteindre jusqu'à 72 h dans certains cas extrêmes.

11 DÉDUCTION FORFAITAIRE

Pour les séjours en France uniquement et **dont la durée est supérieure à 8 jours**. Les familles assurant elles-mêmes le voyage de leurs enfants jusqu'au lieu de séjour à l'aller et au retour bénéficient (sauf indication contraire mentionnée au descriptif du séjour) d'une déduction forfaitaire de 70 € par participant **sous réserve de l'avoir indiqué lors de la demande initiale ou d'avoir avisé le service vacances au plus tard 5 semaines avant le départ.**

Cette déduction s'applique également lors de 2 séjours consécutifs pour le même enfant et sur le même séjour (sans A/R au bout du 1er séjour).

12 RÈGLEMENT DE VOTRE PARTICIPATION

La participation est exigible à réception de la proposition de séjour valant contrat selon les modalités suivantes (un seul choix possible) :

Envoi sous 10 jours du coupon-réponse confirmant l'inscription (voir article 6), accompagné :

- Soit d'un acompte de 20% et le solde à verser un mois avant le départ.
- Soit de la totalité de la participation (encaissement à réception).
- Soit d'un paiement échelonné si la date de réception de la proposition de séjour valant contrat le permet. Dans ce cas, la participation peut être réglée en 2 ou 3 versements égaux en adressant 2 ou 3 chèques sans les postdater. Le premier est encaissé dès réception et les suivants sont échelonnés mensuellement. La date d'encaissement du dernier chèque ne peut être postérieure à la date du début du séjour.

Inscriptions effectuées 30 jours avant le début du séjour :

Elles sont désormais impossibles. En tout état de cause si cela devait se produire à titre exceptionnel, le règlement intégral serait demandé au moment de la demande.

Moyens de paiement acceptés et modalités :

- **Chèques bancaires** : libellés à l'ordre de Fondation d'Aguesseau - Maison des Enfants.
- **Chèques-vacances** : ils sont acceptés en règlement du séjour (hors acompte) à la condition impérative qu'ils soient en votre possession avant la date d'exigibilité du solde (soit 1 mois avant le départ).
 - Pour les **chèques vacances dématérialisés (connect)**, nous vous invitons à contacter le service comptabilité vacances au 01 44 77 98 57/64.

CONDITIONS GÉNÉRALES SÉJOURS JEUNES HIVER 2025

- **Chèques vacances papier** : l'organisme Exela, qui vous adresse vos chèques vacances à l'issue de votre épargne, aura besoin d'un délai de traitement de 6 semaines minimum entre le dernier prélèvement et la réception des chèques (c'est pourquoi, nous vous conseillons de terminer votre épargne en tenant compte de cette contrainte). Par sécurité il est vivement conseillé de les adresser en recommandé avec AR. La fondation ne peut être tenue responsable pour un envoi postal non recommandé, la traçabilité de l'envoi n'étant pas possible. La partie supérieure des chèques ne doit pas être détachée et le nom du bénéficiaire : « fondation d'Aguesseau » est à porter sur tous les chèques sans les agraffer.

En cas d'annulation après règlement en chèque-vacances, le remboursement éventuel s'effectue sous forme d'avoir.

- **Virement** : sur le compte de la fondation d'Aguesseau - Maison des Enfants. (RIB indiqué sur la proposition de séjour).
- **Carte bancaire** : le paiement par carte bancaire est possible par téléphone auprès du service comptabilité tous les matins de 9h à 11h.
- **Aides aux temps libres C. A. F.** : Elles ne peuvent être acceptées qu'en règlement du solde du séjour. Elles devront être transmises au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Les agents doivent préalablement d'assurer d'une réelle prise en charge par leur caisse.
- **Espèces et Participations de Comités d'Entreprise** : contacter le service comptabilité de la fondation par téléphone au 01 44 77 98 57/64.
- **CESU** : les chèques emplois service universel ne sont pas acceptés comme mode de règlement par la fondation.

13 PRÉ OU POST-ACHEMINEMENTS DE PROVINCE

Pour plus d'information, reportez-vous à la page «Le coin des parents», rubrique « Le transport ». Ils s'effectuent en train, en avion, en bus et rarement en minibus. Les acheminements en avion ne sont pas accompagnés et les jeunes sont réceptionnés à leur arrivée. Les acheminements en train concernant les enfants de moins de 14 ans sont toujours accompagnés mais nécessitent un effectif minimum variable selon les séjours. **Les acheminements en train concernant les enfants de plus de 14 ans ne sont pas toujours accompagnés. Dans ce cas, les participants voyagent seuls sous la responsabilité de leurs parents et sont réceptionnés à leur descente du train. La prise en charge d'un jeune dans un train faisant un arrêt de quelques minutes dans une gare est strictement interdit à l'aller comme au retour.**

Attention : un minimum de 4 participants par ville d'acheminement est exigé sauf mention contraire sur la page du séjour. En cas de moins de 4 inscrits, il vous sera proposé de changer de ville de départ ou de séjour.

La ville d'acheminement choisie doit correspondre à une ville notée sur la page du séjour sélectionné. De plus, la ville est forcément la même à l'aller comme au retour. Il ne pourra pas être demandé une ville différente pour l'aller et le retour pour des questions d'organisation et de coût. La ville de départ ne pourra pas être modifiée après inscription.

14 MODIFICATIONS DE VOYAGE

Elles ne sont étudiées que si elles sont formulées par écrit au plus tard 5 semaines avant le départ. Elles peuvent donner lieu à supplément même si celles-ci ne modifient pas le billet de transport prévu et ne fait que raccourcir le trajet initial.

Attention : toute modification de dates, de thème ou de séjour est considérée comme une annulation de la demande initiale avec application du barème des frais d'annulation (voir article 15).

15 ANNULATION ET PÉNALITÉS

Toute annulation doit être notifiée par téléphone puis confirmée par courrier recommandé AR ou par e-mail avec preuve du rapport d'émission à la fondation. Toute annulation concernant un séjour confirmé par la fondation et pour lequel la proposition de séjour a été acceptée (ou un premier versement effectué) retenue de frais d'annulation, à minima les frais de dossiers.

30 € de frais de dossier sont dus pour chaque annulation concernant un séjour confirmé.

Pour les séjours à l'étranger y compris les séjours linguistiques et les séjours DROM comportant un transport aérien au départ de Paris :

- **Moins de 45 jours** : une pénalité de 50% de la participation est due incluant les frais de dossier.
- **Moins de 21 jours** : une pénalité de 75% de la participation est due incluant les frais de dossier.
- **Moins de 10 jours dont non-présentation le jour du départ** : une pénalité de 100% de la participation est due (frais de dossier inclus).

Pour les autres séjours :

- **Moins de 30 jours** : une pénalité de 50% de la participation est due (frais de dossier inclus).
- **Moins de 10 jours dont non-présentation le jour du départ** : une pénalité de 100% de la participation est due (frais de dossier inclus).

Les éventuelles remises de frais sont décidées en commission sur la base de justificatifs qui doivent être fournis dans un délai de 15 jours maximum après l'annulation. Les éventuels remboursements ne peuvent intervenir qu'après décision de la commission. Dans tous les cas, 30 € de frais de dossiers sont facturés.

Seuls les cas de force majeure peuvent être pris en compte tels que : décès (grand-parent), accident ou maladie grave nécessitant une hospitalisation et concernant l'un des deux parents, l'un de leurs enfants, maladie infantile contagieuse (varicelle, rougeole, oreillon...) médicalement constatée, convocation à un examen, mutation professionnelle (du garant justice), à condition de bien avoir adressé à la fondation les justificatifs correspondants dans les délais impartis (15 jours maximum après l'annulation).

Annulation du fait de l'organisateur : les séjours présentés dans cette brochure peuvent être annulés à l'initiative de l'organisateur faute d'un nombre de participants minimum atteint même après envoi de votre proposition (ce nombre peut varier d'un séjour à un autre). Il vous sera alors proposé de faire un autre choix de séjour ou de dates.

Si pour une raison de force majeure d'ordre sanitaire, météorologique, climatique, géopolitique ou de sécurité, le séjour venait à être annulé, il vous sera alors proposé de faire un autre choix de séjour ou de dates en fonction des disponibilités de la fondation.

16 INTERRUPTION DE SÉJOUR

- Toute interruption de séjour pour raison médicale sérieuse ou pour raison familiale grave dûment justifiée peut donner lieu à remboursement partiel.
- Un séjour écourté pour convenance personnelle ou pour un problème lié au comportement n'ouvre droit à aucun remboursement.

17 ASSURANCES

Chaque prestataire souscrit une assurance responsabilité civile et rapatriement en cas de maladie ou accident grave. Sur demande écrite, il peut fournir aux parents une attestation précisant le nom de la compagnie, le numéro du contrat et les garanties souscrites. Tout litige doit, au final, être réglé entre la compagnie d'assurance et le souscripteur. La Fondation d'Aguesseau et les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un litige concernant une des assurances souscrites.

18 FRAIS MÉDICAUX ET SANTÉ

Pendant le séjour, la fondation d'Aguesseau est systématiquement informée de tout incident et à ce titre, peut recevoir des informations à caractère médical, ce qui lui permet d'assurer le suivi de l'enfant dans les meilleures conditions possibles.

Les frais médicaux engagés au cours du séjour sont à la charge des parents qui s'en acquittent au retour de l'enfant au prestataire du séjour. A réception du règlement, les pièces justificatives leur sont retournées pour remboursement par leur caisse de Sécurité Sociale et leur Mutuelle. En cas d'accident, le reliquat éventuel leur est versé par l'assurance du prestataire sur présentation des justificatifs de Sécurité Sociale et de Mutuelle.

19 RAPATRIEMENT SANITAIRE

Tous les séjours bénéficient d'une assurance assistance-rapatriement incluse dans la participation et aucun frais ne sera facturé à la famille en cas de rapatriement pour un accident ou une maladie inopinée.

Cependant, les états antérieurs et leurs conséquences ou récurrences ne sont pas assurés. Tout problème grave de santé préexistant au séjour et pour lequel existerait un risque, même mineur, de récurrence devra être signalé à l'inscription ou dès qu'il se produit, et être accompagné d'un certificat médical du médecin spécialiste qui suit l'enfant ne contre-indiquant pas sa participation au séjour. Il est donc indispensable de remplir avec grand soin et retourner la fiche sanitaire envoyée par le prestataire organisateur du séjour avant le début du séjour.

En l'absence de ce certificat, tout rapatriement serait à la charge intégrale de la famille. Enfin, les traitements des maladies chroniques, psychiques, psychothérapies y compris toute forme de dépressions consécutives à un état préexistant ne sont pas couverts.

20 RAPATRIEMENT DISCIPLINAIRE

En cas de vol, acte de vandalisme, violence, fugue, pratique de l'auto-stop, usage de drogue, d'alcool, de tabac sur les séjours non-fumeurs, d'indiscipline répétée, de mise en danger de soi ou d'autrui, de problèmes d'ordre psychologique, (angoisses, anorexie, scarification, hallucination, etc.) ou d'un état de santé incompatible avec la poursuite du séjour ou nécessitant un traitement médical non signalé à l'assistant sanitaire, les prestataires peuvent prononcer le renvoi d'un participant avec l'accord de la fondation d'Aguesseau, après avoir informé les parents et mis en place les modalités de retour et d'accompagnement éventuel. Cette décision, prise soit à titre de sanction soit pour garantir le bon déroulement du séjour pour les autres membres du groupe, s'impose à la famille. **Les frais occasionnés par ce retour sont à la charge de la famille et la partie du séjour non effectuée n'est pas remboursée. Certains comportements peuvent entraîner une exclusion sans droit de réinscription ultérieure.**

21 CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE-MALADIE

Tous les jeunes en partance pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les Baléares et les Canaries), Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris Madère et les Açores), République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède doivent se munir de la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à demander au centre de Sécurité Sociale compétent (www.ameli.fr), au moins deux semaines auparavant.

22 PAPIERS D'IDENTITÉ

- Pour les séjours se déroulant en métropole et nécessitant un acheminement avion, le participant doit obligatoirement être muni de sa Carte Nationale d'Identité en cours de validité (durée de validité : 15 ans) ou d'un Passeport.
- Pour les séjours hors de France se déroulant en Europe, le participant doit se munir soit de sa Carte Nationale d'Identité en cours de validité, soit d'un passeport à son nom en cours de validité (durée de validité : 5 ans), ainsi que d'une autorisation de sortie de territoire en cours de validité.

Si l'absence de ces pièces interdisait la sortie du territoire ou empêchait l'acheminement par avion ou par train même en France (accès aux modes de transport), le séjour serait dû dans sa totalité et ne pourrait donner lieu à aucun remboursement.

Les participants de nationalité étrangère doivent obligatoirement se renseigner auprès de leur consulat ou de l'ambassade du pays de destination afin de se procurer les documents nécessaires au franchissement des frontières.

23 TÉLÉPHONE MOBILE ET MATÉRIELS NUMÉRIQUES

La possession de téléphones mobiles, ou matériels électroniques est déconseillée. Pour ne pas perturber les activités, ni gêner la pédagogie, ils peuvent être conservés en sécurité et remis aux jeunes lors des temps

libres. Les prestataires et la fondation d'Aguesseau ne sauraient être tenus responsables, d'une perte ou d'un vol, d'une utilisation excessive ou de tout problème lié à ces matériels (téléphone, MP4, console de jeux, caméra, GO Pro @...), appareils photos compris.



COMMENT NOUS CONTACTER ?

POUR LE SUIVI DE VOTRE DEMANDE DE SÉJOUR,
s'adresser à l'équipe du service VACANCES :

☎ 01 44 77 98 59

☎ 01 44 77 98 70

☎ 01 44 77 98 62

✉ svj@fda-fr.org

Compte tenu du très grand nombre de dossiers traités,
préférez l'utilisation du mail pour nous poser vos questions.

CORRESPONDANCE :

Fondation d'Aguesseau

Service VACANCES

10, rue Pergolèse

75782 Paris Cedex 16

COMMUNICATION :

☎ 01 44 77 98 75

✉ communication@fda-fr.org